

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du lundi 30 août 2021 à 16h00 - Réunion mixte (physique et virtuelle)
Openbare zitting van maandag 30 augustus 2021 te 16u00 - Gemengde vergadering
(fysiek en virtueel)**

M. le Président, Amet Gjanaj - M. de Voorzitter, Amet Gjanaj :

J'ouvre la séance publique.

Je remplace au pied levé madame la Bourgmestre qui est près de sa maman qui a un soucis de santé, je vous demande que vous soyez un peu compréhensif par rapport à cela. Nous sommes en nombre, partiellement en présentiel et aussi en virtuel, donc on a vérifié, on est bien en nombre.

Comme il est de coutume, surtout de la part de la bourgmestre, je vais faire un petit topo de la situation au niveau du Covid. J'espère déjà que vous avez passé de bonnes vacances, que vous êtes bien en forme et que vous êtes prêts à attaquer cette année. Concernant le Covid, donc au niveau de l'incidence, on doit déplorer pour le moment 744 nouveaux cas pour 100.000 habitants sur les 15 derniers jours. Donc, il y a eu une brusque montée depuis...

Oui, Monsieur Eylenbosch ?

M. Eylenbosch :

J'ai personnellement introduit une interpellation concernant la problématique Covid et j'ai commencé mon courriel en indiquant clairement si une information est prévue sur le sujet à l'entame du conseil communal, merci de permettre aux conseillers ayant introduit une interpellation, parce que je ne suis pas le seul sur le sujet, de la présenter avant l'intervention. Puisque ça me semble logique que le conseiller ait la possibilité... Alors je veux bien comprendre que la bourgmestre n'est pas présente. Donc ma question est la suivante : est-ce que nous allons avoir une réponse circonstanciée par rapport à nos interpellations et par rapport à ce que vous allez dire maintenant? Ou est-ce que vous partez avec un résumé?

M. le Président :

Non, non, non. C'était juste une présentation comme a l'habitude de le faire la bourgmestre. Et puis, bien sûr, les interpellations que vous avez sur le sujet auront une réponse circonstanciée. Bien sûr,

M. Eylenbosch :

Vous ne croyez pas que nous devrions en ce moment-là permettre la présentation des interpellations avant que vous ne fassiez votre commentaire? Parce que ça vous permettra à ce moment-là de répondre aux questions qui sont posées dans les interpellations? Parce que sinon, c'est faire deux fois le débat.

M. le Président :

Non, je comprends, mais ce n'est pas un débat, c'est simplement une présentation qui est classique maintenant. Chaque fois, la bourgmestre a fait une présentation, donc, et on suit l'ordre du jour après, c'est simplement tout court.

M. Eylenbosch :

Donc, vous n'allez pas aborder les réponses aux questions qui sont posées dans les différents interpellations ?

M. le Président :

Mais bien évidemment, je viens de vous le dire. On va suivre l'ordre du jour après cette présentation. Et sur base de vos interpellations, vous allez avoir une réponse circonstanciée.

M. Eylenbosch :

Merci, merci.

M. le Président :

Donc alors je peux continuer avec cette brève présentation. Donc, au niveau de l'incidence, il y a eu une brusque montée depuis les 15 derniers jours et ça continue à monter. Et donc, on est en fait les premiers de Belgique parmi les communes de plus de 100.000 habitants.

Donc, au niveau de la vaccination, un adulte sur deux est vacciné. Le taux est très, très, très bas chez les jeunes et la bourgmestre a pu maintenir le centre ouvert. Il tourne bien puisque la semaine passée, il y a eu entre 400 et 800 doses administrées par jour. Donc plus de 50 % des doses concernaient des Molenbeekois. Et la vaccination dans la Maison communale a continué tout l'été et il y aura une ouverture à partir de cette semaine aussi le mardi après-midi. Et donc, l'effort est à continuer, bien évidemment.

Au niveau du dépistage, là aussi, la Bourgmestre a pu maintenir le centre ouvert. La semaine passée, il y a eu entre 200 et 400 tests par jour effectués. Il y a aussi une extension des horaires pour le retour de vacances. Donc, ce sera ouvert le dimanche de 9 à 13 heures durant trois dimanches. Et la grande majorité des personnes testées étaient des Molenbeekois.

En ce qui concerne de nouvelles initiatives depuis le 15 août, une campagne de sensibilisation sur deux axes a eu lieu : le retour des vacances et la vaccination avec de nombreux canaux. Et il y a une réunion avec les gens du culte, donc tous les cultes qui étaient très favorables.

Monsieur Eylenbosch, j'avais encore deux points, mais si vous m'interrompez j'arrête et on passe à l'ordre du jour. Monsieur Eylenbosch, on ne prend pas votre place, vous allez avoir votre heure de gloire ou votre minute de gloire au moment où vous allez faire votre présentation. Il n'est pas inutile de répéter tout ce qu'on est en train de répéter. Et je ne vois pas ce qu'il y a de problématique de faire cette présentation et en même temps, de suivre plus tard avec vos interpellations au moment où elles sont dans l'ordre du jour. Vous allez avoir des réponses, mais en tout en sachant que moi, je ne suis qu'Amet Gjanaj et je ne suis pas

Catherine Moureaux. Donc voilà, c'est la seule réserve. Voilà pour le reste, ce n'est pas un problème. OK, donc on va passer à l'ordre du jour.

Je dois demander l'introduction en urgence du point suivant qui concerne en fait les logements intergénérationnels, Quai de l'industrie 79-81, entre la rue de Gosselies et la rue de Liverpool, avec le transfert de la gestion technique et locative de l'immeuble à l'ASBL LA MAIS. Et donc, je vous demande d'accepter l'urgence par rapport à l'introduction de ce point. Si ça ne pose aucun problème, oui.

M. De Block :

Vous pouvez expliquer ce qu'est l'urgence? Parce que l'urgence d'un point est cadenassée par la Nouvelle Loi communale.

M. le Président :

L'urgence, c'est parce qu'il y a une urgence. Je serais totalement incapable de vous répondre, peut être Monsieur Mahy peut répondre.

M. l'échevin Mahy :

Donc, l'urgence, il faut faire passer cette décision avant la fin du mois d'août pour que nous puissions être dans les délais concernant l'octroi des subsides, tout simplement. Voilà, et désolé pour le fait que ce texte soit arrivé un peu plus tard. C'est parce que certaines customisations du texte devaient encore être faites et on préfère vous donner le texte final, tout simplement. Voilà. Désolé, mais je vous donnerai des explications sur le contenu au moment de la présentation du Point. Merci de votre diligence.

M. le Président :

Merci monsieur Mahy.

OK, donc on peut passer donc aux questions d'actualité.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président faisant fonction. J'aurais aimé évidemment que la bourgmestre soit parmi nous, mais je voudrais d'abord, j'espère être rejoint par tout le monde, souhaiter un prompt rétablissement à sa maman que je connais, que j'ai connue, que j'ai eu comme présidente du parlement bruxellois et donc de tout cœur avec elle et on lui souhaite un prompt rétablissement.

Alors évidemment, je suis un peu gêné de venir avec cette question d'actualité, monsieur le Président, parce qu'elle concerne une fois de plus cette image détestable qui est véhiculée par certains membres de ce collège. Cette image qui ne se limite pas évidemment ici et ce n'est pas mon propos, aux frasques d'un échevin qui ne respecte pas le Code de la route. D'ailleurs, pour la petite histoire, il faut savoir que cette vidéo qui a défrayé la chronique

et qui a fait que la presse s'en est emparée, a été diffusée par lui-même. Non seulement il ne respecte pas le code de la route, mais en plus, il se filme et il est fier de son comportement. Il met ça sur les réseaux sociaux. Donc, contrairement à ce que certains ont pu imaginer, c'est lui-même qui est responsable de cette image que la presse a véhiculée, de par son comportement. Mais vous comprendrez que cette énième frasque, n'est que la continuité d'un collègue qui est en train aujourd'hui, et on a droit tous les jours à des articles dans la presse, a montré ses limites. L'image de la commune est salie en permanence. L'image de ses habitants, non seulement par le comportement de certains, mais aussi par de très nombreuses affaires, je ne vais pas rappeler l'affaire des tapis rouges. Je ne vais pas rappeler les perquisitions au sein de la commune de Molenbeek. Je ne vais pas rappeler les nombreuses casseroles traînées par ce Collège. Je suis d'ailleurs étonné du silence du partenaire libéral. Je pense que l'image de la commune a des impacts immédiats, parce qu'elle montre quoi, finalement, de l'incompétence et un comportement inadéquat de certains, et les conséquences sur la gestion de la commune est désastreuse. Je ne vais pas ici faire de la litanie de tous les dysfonctionnements qu'on connaît au niveau de l'administration, que les citoyens payent tous les jours à cause de cette gestion qui n'a pas de mots et qui est inadmissible ! Donc ma question est très simple, elle se retrouve dans la question d'actualité : que compte faire le Collège pour très rapidement mettre fin à certains comportements? Que compte faire le Collège pour redorer cette image? Et surtout, que compte faire le Collège pour pouvoir faire en sorte que les services offerts à la population puissent être à la hauteur des attentes de notre population qui en a bien besoin, surtout en cette période très difficile? Et vous avez, dans votre introduction, rappelé dans quel contexte on est aujourd'hui. Je suis tout ouïe de la réponse qui me sera donnée. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question d'actualité, s'il y a une chose que je partage avec vous, monsieur El Khannouss, c'est que nous devons, en tant qu'élus, tendre le plus possible vers un comportement d'exemplarité envers nos concitoyens, que ce soit dans nos activités officielles d'élus, que comme citoyens, que ce soit dans des lieux extérieurs, au Conseil communal, comme au sein même de notre assemblée. Le respect que nous devons aux citoyens doit être aussi dans notre capacité à faire vivre le débat au sein de notre assemblée, dans le respect et l'écoute mutuels.

Alors, la vidéo dont vous parlez a été diffusée sur les canaux Facebook, mais il faut aussi rappeler que chaque élu est libre de ses propos tant qu'ils ne contreviennent pas à la loi, propos qui peuvent être tenus selon la forme que chacun souhaite. A la vue de ces images, je ne suis pas spécialiste de la conduite des motos en voirie, mais il me semble que le Code de la route est respecté jusqu'au moment où la moto fait deux ou trois mètres sur le trottoir pour s'y stationner. J'attire votre attention que les véhicules à deux roues peuvent être rangés hors de la chaussée et des zones de stationnement de telle manière qu'ils ne gênent pas la circulation des autres usagers. La loi est dure, mais c'est la loi. Nous ne pouvons pas accepter que qui que ce soit s'engage sur le trottoir avec un véhicule à deux roues, même à vélo, sans mettre pied à terre. J'invite chacun d'entre nous à en être conscients et de faire preuve de vigilance, comme vous l'indiquez dans votre question. Et en cela, je vous rejoins bien volontiers. L'exemplarité est importante. Je vous remercie encore pour votre question.

M. El Khannouss :

De nouveau, la personne qui a rédigé cette réponse, botte en touche, je pense dans mon introduction, j'ai été relativement clair, les frasques de cet échevin qui n'en n'est pas à sa première, quand je dis que ce n'est que la partie apparente de l'iceberg, je ne m'arrête pas évidemment au non-respect du Code de la route, c'est sa responsabilité et nous sommes dans un état de droit. Je ne vais pas commencer ici à expliquer le Code de la route à ce monsieur et ce n'était évidemment pas le sens de mon interpellation. Simplement, cette énième frasque arrive après de très, très nombreux dérapages et dérives de cet échevin. D'ailleurs, je rappelle qu'aujourd'hui, Molenbeek Sport est en faillite et que 10 personnes qui y travaillent sont malades, sont absents parce qu'ils sont en burnout, à cause des relations avec ce même Echevin. Je rappelle que Molenbeek Sport, c'est 650.000 euros de déficit. Je rappelle aujourd'hui que Molenbeek Sport, c'est 62 personnes qui ont été transférées à la Commune, qui ont un contrat de Molenbeek Sport. Ils sont payés par la Commune et que chaque travailleur a perdu entre 300 et 500 euros. La liste est très longue. J'ai parlé de vous, monsieur le Président faisant fonction, l'affaire des tapis rouges. J'ai parlé des perquisitions à la Commune.

M. le Président :

Ça ne vous dérangerait pas de rester dans le cadre de votre question...

M. El Khannouss :

Ma question porte sur l'image délétère donnée par les élus, les membres du Collège. Et quand je parle du comportement, évidemment, je saisi le prétexte du comportement inadmissible de l'échevin des Sports et je ne m'arrête pas à sa conduite de débile mental. Ça, c'est sa responsabilité. Ce qui m'intéresse, moi, c'est l'image qui est véhiculée et les conséquences de l'image qui est donnée des élus à la population. Aujourd'hui, vous allez interroger les citoyens, ils sont dégoûtés du monde politique à cause de ces comportements et à cause de ces dérives. J'espère que des mesures seront prises non pas sur la méthode ou la façon dont il doit apprendre à conduire, mais sur le fait qu'il doit assumer ses responsabilités et se comporter comme un échevin et avoir la capacité... Monsieur, je ne vous ai pas interrompu, vous n'êtes pas concerné par mon interpellation, d'ailleurs, vous n'êtes pas mieux. Le moment viendra où je rendrai ça public, mais je veux simplement dire que le Collège doit se ressaisir et mettre tout en œuvre pour redorer l'image de l'administration communale de Molenbeek avant qu'on arrive à un point de non-retour, merci.

M. le Président :

Merci, nous prenons note de votre réaction avec des propos assez..., je rappelais tout à l'heure que le respect que nous devons aux citoyens doit être aussi celui qu'on doit avoir aussi dans cette assemblée. Je remarque que ce n'est pas vraiment le cas et que les mots utilisés sont vraiment, ne sont pas du tout adaptés et sont même scandaleux. Mais ça doit aussi faire partie de votre façon aussi de répondre. Comme je le rappelais, chacun a aussi la forme qu'il choisit, la forme qu'il souhaite utiliser pour l'expression verbale. Et je constate que vous, vous avez une façon un peu particulière de le faire.

Donc, on passe donc à la question d'actualité numéro 2. Je pense que c'est Monsieur Ouassari.

M. Ouassari :

Merci monsieur le Président. J'ai une question d'actualité pour Monsieur Jef Van Damme. C'est avec un grand étonnement que j'ai pu constater la mise en œuvre d'une mesure sans doute inspirée d'une bonne intention, mais qui est source de problèmes et tracas pour les habitants de la Place communale. En effet, ces derniers jours ont été riches en interpellations de la part de citoyens molenbeekoïses au sujet de la borne escamotable installée sur la Place communale. Je salue et soutiens l'idée de lutter contre l'utilisation de cette place comme un parking non-autorisé et gratuit. Cependant, la mesure que vous avez initiée crée un nombre considérable de problèmes. La place devient inaccessible aux PMR, et à leur transport en voiture au-delà des heures d'ouverture, soit uniquement chaque matinée jusqu'à midi. Pour tous les riverains de la place, il devient impossible d'effectuer un déménagement en voiture ou avec lift après-midi. Impossible de faire rentrer les courses en voiture après-midi. Commerçants et Horeca de la place se trouvent dans une situation très compliquée pour leur gestion logistique. Les habitants ne se sentent ni consultés ni considérés dans la mise en place de cette mesure. Considérant ces éléments factuels, mes questions sont les suivantes : Est-ce une mesure définitive ou temporaire? Avez-vous fait appel à un bureau d'étude pour une analyse technique de cette mesure et l'impact que celle-ci peut avoir sur la circulation et surtout, l'accessibilité aux domiciles des riverains? Avez-vous considéré une approche moderne et technologique en offrant aux riverains un code d'accès unique garantissant l'accessibilité contrôlée et sécurisée, et ce pour ne pas continuer à pénaliser et nuire au bien-être des habitants du quartier? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci M. Ouassari.

Je donne la parole à mon collègue Jef Van Damme pour la réponse.

M. l'échevin Van Damme :

Merci pour votre question et merci aussi pour votre soutien au principe d'avoir une place sans voiture où le stationnement n'est pas autorisé. C'est justement évidemment l'objectif de cette mesure. Je ne dois pas vous rappeler, mais je le fais quand même en deux mots, l'historique. Cette place a été réaménagée en 2014, ce réaménagement avait pour but de créer un espace convivial, un espace où on pouvait se retrouver en toute sécurité. Cependant, pendant de nombreuses années, le constat était que c'était plutôt une place où il était dangereux pour tout un chacun qui n'était pas en voiture, de se trouver. Et donc, la réalité, c'était que la situation n'était pas idéale pour personne, pas pour les piétons qui passaient sur la place, pas pour les PMR d'ailleurs, pas pour les commerçants qui voulaient installer des terrasses à cet endroit parce que n'était pas très convivial de boire un verre parmi des voitures, pas pour les conducteurs non plus, parce qu'ils risquaient de se faire verbaliser. Et tandis qu'ils pensaient parfois que c'était possible d'y stationner sans être en infraction, le contraire était la réalité. Et donc, en fait, on avait une situation qui était très problématique pour tout le monde. Et contrairement à ce qui s'est passé dans le passé, nous avons pris la décision de résoudre ce problème et nous avons donc, dès l'été passé, mis en place une séparation physique de la place et de la rue, c'est à dire que d'une part, il y a la rue Comte de Flandre, d'autre part, il y a la Place communale qui, elle, est libérée totalement des voitures. Et nous avons mis en place un système avec une séparation physique, mais avec un accès limité via deux accès de chaque côté de la place et avec des potelets amovibles avec une clé, avec une clé dont

disposaient uniquement les commerçants pour pouvoir faire des livraisons. Cependant, dans la réalité, on voyait que pour diverses raisons, la place n'était pas toujours fermée correctement après livraisons ou pendant les livraisons. Et donc, il y avait d'autres voitures qui rentraient et d'autres qui sortaient. Et donc, on se retrouvait quand même parfois encore dans des situations inconfortables, voire dangereuses au niveau de la sécurité routière. Donc, nous avons finalement pris la mesure, la dernière étape, je vais dire dans cette histoire, c'est à dire de sécuriser correctement la place tout en créant une alternative pour les voitures qui viennent visiter le centre historique et les commerces du centre historique. Abdellah Achaoui et moi-même, nous avons fait en sorte que le parking souterrain parking Brunfaut a été totalement renouvelé et maintenant est un parking très accueillant tout près. Donc, l'alternative existe et en même temps, on est donc à la dernière étape de la sécurisation de la place avec l'installation d'une borne automatique qui s'élève en effet tous les jours à midi et qui, avant midi et aussi les jours du marché, est abaissée, permettant la livraison et les marchés de desservir la place.

Alors, concrètement, ça veut dire que pour tout piéton, pour les commerces et les Horeca, pour les PMR aussi, on a maintenant une situation sécurisée, une place confortable et conviviale. Eh oui, évidemment, ça veut dire que dans l'après-midi, il n'est plus possible d'entrer en voiture sur la place. Donc ça demande une petite organisation pour les commerces et pour les riverains qui habitent sur cette place. Je spécifie quand même que des déménagements sont toujours possibles l'après-midi, mais alors il faut en faire la demande, comme d'ailleurs dans toutes autres rues. Il faut en faire la demande auprès du service de la Signalisation. L'accès pour les PMR m'apparaît plus facile et plus sécurisé qu'avant, donc je ne vois vraiment pas un problème à ce niveau-là. Et en plus, les commerçants et les habitants ont été informés à plusieurs reprises de cette mesure et je n'ai, à titre personnel, reçu aucune réclamation, aucune remarque sur ceux à ce niveau-là. Si vous en avez, vous pouvez toujours me les transférer et je répondrai bien volontairement à toute question.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Monsieur Ouassari, vous avez la parole.

M. Ouassari :

Merci, Monsieur Van Damme, j'ai posé une série de questions et bon, vous me dites, si je comprends bien, c'est définitif. Vous répondez à la première question, corrigez-moi après si je me trompe. Deuxième point, je vous ai demandé si vous avez consulté un bureau d'études, vous me dites que vous avez été voir Brunfaut avec Monsieur Achaoui, très bien, c'est le bureau d'études, entre guillemets. Troisième point, je vous ai demandé ce que vous allez moderniser. Où est le problème de faire une application via GSM, comme cela se fait dans plusieurs communes et d'ailleurs je pense à Bruxelles, qui est gouverné par des socialistes. Et ça se passe comme ça. Chacun a une application personnelle. Je veux dire, monsieur Van Damme, avec tout le respect que je vous dois, vous faites les courses quand vous voulez, vous, je ne vous oblige pas de faire les courses avant midi. Vous le faites quand vous voulez. Là vous obligez les habitants, vous obligez les commerçants, même la livraison, peu importe. Il suffit de devoir remplir sa citerne de mazout. On doit dire aux personnes de venir avant midi. Si on travaille, tant pis. Je fais les courses. Je dois prendre congé une fois par semaine pour faire les courses. Et quand je vous dis l'accès aux personnes à mobilité

réduite, c'est de les déposer devant leur porte. Il y a des personnes âgées, il y a des personnes âgées, deux personnes PMR à la Place communale. On les déposait devant la porte. Là, c'est plus le cas. Ils peuvent sortir avant midi. Je veux dire, à certains moments, ce n'est pas faisable. Faire les courses, par exemple, simplement ça. Comment voulez-vous stationner? On doit stationner à 900 mètres et faire des allers retours avec les sacs, à certains moments, vous êtes pour la modernisation, c'est simple, il suffit de faire une application et que chaque habitant, chaque commerçant a un code personnalisé, comme ça en plus, vous allez savoir qui a fait baisser la borne escamotable ou pas par accès. Moi, j'insiste sur ce troisième point parce qu'à la longue, ça ne va pas être possible. Maintenant, si vous me répondez sur le troisième point en disant que vous avez l'intention d'ailleurs, on en a discuté, monsieur Van Damme il y a six mois, c'était entre deux murs. Je vous ai parlé. Vous m'avez dit qu'effectivement, accès personnalisé par personne. Techniquement, c'est faisable. Si vous avez l'intention de le faire, vous ne le dites. Sinon, je vais préparer une interpellation et je vais vous dire, je ne serai pas le seul. J'imagine qu'il y aura une interpellation citoyenne. Ils vont venir, ils seront à plusieurs. Et ce n'est pas ce n'est pas possible. OK, ce que je veux dire aussi, moi, j'y vais à la Place communale, j'ai reçu un courrier signé par vous il y a deux mois, plus ou moins. Mais quand je dis qu'il n'y a pas eu de concertation, avec le courrier, vous nous vous nous mettez sur le fait accompli. Ça va être comme ça, point final. Ça aurait été mieux si vous aviez organisé une ou deux réunions, on aurait pu discuter à ce moment-là. Je suis vraiment constructif et objectif. Je ne suis pas là pour faire des reproches à qui que ce soit. Simplement, je vous dis, je ne sais pas comment vous avez conçu ça, ça n'a pas été très, très bien réfléchi, si je peux me permettre, surtout au niveau du troisième point, ce n'est pas possible. On ne sait pas faire les courses le matin et de toute façon, même si c'était le cas, je vous dis, les gens travaillent, le samedi, c'est généralement là qu'on fait les courses...

M. le Président :

Merci, on a bien compris. Donc écoutez donc, si vous voulez, vous pouvez peut-être même introduire une interpellation. Donc, on prend bien note de vos questions...

M. Ouassari :

Est-ce que je peux avoir une réponse pour le troisième point, est ce qu'il a l'intention de faire quelque chose ou pas?

M. le Président :

En fait, c'est en fait à la discrétion du Collège de répondre. En fait, une réponse vous a été donnée.

M. l'Echevin Van Damme :

Monsieur Ouassari, je peux vous répondre en long et en large. Mais l'option technique que vous proposez voudrait dire qu'on pourrait quand même rentrer à tout moment avec une voiture sur la place. Et ça veut dire qu'on ne la sécurise pas. Et donc, à un certain moment, il faut faire des choix. On ne peut pas être pour une place sans voiture, mais quand même avoir encore des accès à tout moment. Donc, c'est un choix qui d'ailleurs s'est fait dans tout Bruxelles et dans tout le pays. Donc ce n'est pas un système uniquement molenbeekois, c'est un système qui s'applique dans beaucoup d'autres villes et beaucoup d'autres communes.

M. Ouassari :

Alors, à partir d'aujourd'hui, si je comprends bien, celui ou celle qui veut vendre sa maison à la Place communale, doit notifier chez le notaire que les personnes ne savent pas se déplacer, ne savent pas faire des courses après-midi. Ce n'est pas possible, on doit le notifier alors. Pourquoi, parce que Monsieur Jeff Van Damme l'a décidé, telle est sa volonté. C'est bien ça. On en arrive là. On arrive à ce point-là. Vous me dites oui, c'est bon, hein !

M. le Président :

OK, merci monsieur Ouassari, je pense qu'on a très bien compris le sens, le même le contenu de votre question. Donc il y a eu des réponses qui peuvent ne pas vous satisfaire, mais qui sont celles qui vous ont été données. Donc, on en restera là, si vous voulez bien. Merci beaucoup.

Et donc, on passe ou à l'ordre du jour classique et donc le point 1.

1. Affaires juridiques - COVID-19 - Confirmation de l'ordonnance de police de la Bourgmestre concernant la tenue des séances du Conseil communal, des commissions et des conseils consultatifs communaux, du Conseil de police, du conseil de l'action sociale, du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, jusqu'au 30 septembre 2021 inclus.

Juridische zaken - COVID-19 - Bevestiging van de politieverordening van de burgemeester betreffende het houden van de zittingen van de Gemeenteraad, de commissies en de adviesraden, de politieraad, de Raad voor maatschappelijk Welzijn, het vast bureau en de bijzondere comités van het OCMW van Sint-Jans-Molenbeek tot en met 30 september 2021.

M. le Président :

C'est donc la confirmation de l'ordonnance de police concernant la tenue des séances du Conseil communal. Je ne vais pas rappeler les chiffres qui vont directement faire sauter M. Eylenbosch, qui va directement me dire que je préjuge ou bien que je donne des réponses ou je commence à parler en lien avec ses questions. Donc voilà le contexte et c'est pour ça qu'on est arrivé à cette ordonnance, en sachant qu'on voulait aussi arriver à satisfaire le besoin d'avoir du présentiel et que par rapport aux chiffres, que par rapport à la situation, il était aussi important de mettre cet élément-là, l'élément de la vérification du certificat, en tout cas de la vaccination, ou bien d'avoir déjà contracté le coronavirus. Et donc, c'est la raison pour laquelle ce point, vous vous est proposé. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Voilà, merci monsieur le président faisant fonction. Evidemment, moi, je m'inscris totalement en opposition avec cette proposition d'organiser notre conseil communal de la sorte, c'est à dire en mélangeant le présentiel et la visioconférence. Je pense qu'il était tout à fait possible d'organiser un conseil communal en présentiel, pour permettre d'avoir de véritables débats face à face, et non pas comme celui qui est proposé aujourd'hui, qui empêche en tout cas les personnes qui sont chez elles à la maison, de pouvoir s'exprimer et de voter par rapport à des sujets qui sont, je dirais, plus sensibles et qui nécessitent, par exemple un vote secret. Donc moi, je demande ici le plus rapidement possible parce que les arguments avancés par la bourgmestre, évidemment, je ne les partage pas. Il est tout à fait possible de préserver l'ensemble des conseillers communaux et du personnel communal en

organisant un conseil avec une distanciation sociale, comme nous l'avons fait en début de pandémie. D'ailleurs, nous sommes la seule commune du royaume à avoir pris, après Coxyde, à avoir pris ce genre de décision et, à mes yeux en tout cas, elle est antidémocratique. Et je souhaiterais que le Collège se penche sur la possibilité le plus rapidement possible de revenir vers un conseil en présentiel, d'autant plus que la situation est gravissime au niveau de la gestion de la commune et ça nécessite des débats francs, ici, dans le lieu démocratique où les choses permettent de contrôler le travail de l'exécutif. Merci.

M. le Président :

Merci Mr. El Khannouss.

Je donne la parole à Mr. De Block.

M. De Block :

On fera le débat sur la situation du Covid et les mesures à prendre tantôt, avec le PTB, on a une interpellation là-dessus, mais je trouve qu'il y a une surenchère à ce niveau-là dans le chef de la bourgmestre avec cette ordonnance de police qui, en fait, impose quelque part de pouvoir participer au conseil communal. C'est vraiment une séance publique. Je pense que c'est une des dernières choses qu'il faut pouvoir enlever, la présence. Je lis ici devant moi les règles des assemblées générales de n'importe quels clubs et associations et je vous lis, elles peuvent se tenir physiquement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec un maximum de 100 personnes. Toutefois, les règles de sécurité doivent être respectées à tout moment. Ce qui est tout à fait possible. Ici, on a un mètre et demi. On a demandé de porter le masque quand on se lève. Donc, en fait, il est possible de respecter la loi, correctement dans les mesure de la sécurité aujourd'hui au conseil communal. Mais non, la bourgmestre va au-delà et exige un Covid Safe Pass, en fait, à toute personne qui entre ici, je trouve que c'est de la surenchère, je trouve que c'est un problème. Si on prend la voie à la française, je pense que ce n'est vraiment pas la bonne voie à suivre. Il y a vraiment une polarisation dans la population. On a besoin de beaucoup de pédagogie, beaucoup de patience et je pense qu'une des premières choses, on doit écouter les gens, leur préoccupation et avoir des personnes de confiance qui expliquent et pas imposer comme vous faites ici. Je trouve que c'est un passage en force. Vraiment, ça me fait réfléchir ou en tout cas, ça me fait poser la question de l'approche globale de la commune sur cette approche Covid.

M. le Président :

Merci Mr. De Block.

Je donne la parole à Mr. Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, monsieur le président par intérim, je rejoins les propos qui ont été tenus par Monsieur El Khannouss et par Mr. De Block par rapport à cette décision que je ne comprends pas effectivement, puisque les règles permettent une réunion en présentiel de l'ensemble des conseillers et donc moi, la seule chose que je peux conseiller aux conseillers qui ne sont pas là aujourd'hui, c'est de faire un examen de conscience sur les implications que cela peut montrer au niveau de la population. Parce que c'est aussi jouer contre le vaccin de ne pas être ici. Si on nous demande de faire une campagne pour pouvoir pousser la vaccination, les

conseillers n'ont qu'à faire leur examen de conscience. Et pour ceux qui ne se sont pas encore fait vacciner, pour l'une ou l'autre raison, qu'ils aillent le faire et qu'ils soient présents ici pour que nous ayons enfin un vrai conseil qui puisse se tenir correctement et où ils pourront exprimer leurs opinions et leur vote au moment opportun. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup. Je ne sais pas ce qu'est le jeu, de dire monsieur le président faisant fonction par intérim. Et tout ça, je ne suis pas élu d'une république qui n'existe pas. Je préside juste ce conseil communal, donc je ne sais pas si vous voulez m'atteindre ou je ne sais quoi. Ça ne me fait strictement rien, mais je peux peut-être vous épargner le fait de le dire parce que je vois que vous insistez. J'ai l'impression, mais il n'y a pas de problème. Je ne sais pas quand on va terminer avec le point, comment on va m'appeler. Mais voilà, au cas où je préside la séance, je ne demande aucun mandat de votre part, heureusement, d'ailleurs. Donc voilà, merci. Je passe la parole à Mme Evraud en tant que président par intérim faisant fonction.

M. Eylenbosch :

Merci, monsieur le président. La loi communale prévoit l'élection d'un président au niveau du conseil, également d'un vice-président. Vous n'avez pas été élu vice-président. Vous êtes bien un président par intérim.

M. le Président :

Allez, va, on va vous faire plaisir. OK, pas de problème. Peut-être qu'on a affaire à des conseillers fantoches, mais le président préside. Monsieur Ikazban, allez-y.

M. Ikazban :

Je pense que la loi communale, la loi communale et le règlement d'ordre intérieur actuel, qui n'est pas parfait, qui doit être amélioré, je le sais, je le dis d'avance parce que je sais que les remarques vont venir, prévoit également un minimum de courtoisie et de bienséance entre nous. Alors moi, je vois dans la remarque des conseillers quelques petites taquineries sans grande méchanceté. Mais je pense que les plus courtes sont les meilleures, en tout cas en matière de blagues. Et donc, j'invite tout un chacun à se respecter les uns les autres. Notre président du jour était tout heureux de vous retrouver après ses vacances, d'après ce que j'ai entendu. Ne lui faites pas regretter d'être revenu dare dare pour présider ce conseil. Merci, monsieur le Président, pour votre calme et votre pondération face à ces petites taquineries sans grande méchanceté. Je le conçois et revenons peut-être à notre conseil. C'est peut-être le plus important parce Monsieur Eylenbosch l'a dit, tout à l'heure, la situation est quand même inquiétante, préoccupante. Et on a besoin, je pense, de toutes les forces vives pour essayer d'avancer dans le bon sens.

M. le Président :

Merci, merci, monsieur le conseiller.

Alors je donne la parole à Mme Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le président, je dois dire que ce pass sanitaire me paraît quand même un peu bizarre dans la mesure où si on fait un autotest à l'entrée du conseil et qu'on sait comme ça voir si les gens sont contaminés ou non, ça aurait un sens. Mais un test PCR qui est vieux de 48 heures où le risque de contamination dépend des contacts ou d'un vaccin qui, en matière de contamination, ne couvre que très partiellement les variants initiaux, et pour le Pfizer, je pense que c'est 29% le variant Delta, quand on a permis les réunions de famille sans limitation, obligez un pass sanitaire pour assister à un conseil communal, je me dis que les mandataires ont été élus pour leur compétence, pas pour leur carnet de santé. C'est se moquer du monde. D'autant plus que c'est sans parler des réponses immunitaires qui sont spécifiques à chacun et que le pass sanitaire ignore. Donc, on a eu des conseils communaux qui se sont tenus l'an dernier pendant 6 ou 7 heures, sans masques, en tout cas pas pour beaucoup, et on n'a pas eu de problème en présentiel. Bon, qu'on n'arrête la dictature, hein ! Je vous remercie.

M. le Président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Monsieur El Khannouss, mon nom de famille se prononce bien de cette manière, et je remercie monsieur l'échevin de l'avoir bien prononcé. Je ne veux pas revenir sur le débat qui est président, qui en a une courte, qui y en a une grosse. Mais ici, je pense que le plus important à dire, j'avoue que quand j'ai ouvert ma boîte mail qui nous a invités, les conseillers au conseil communal, qui demandait en tout cas, qui exigeait le covid safe ticket, moi, personnellement, j'étais un peu surpris, surpris dans le sens que cette mesure-là, n'est pas encore d'application en Belgique. J'avoue qu'on était tous en vacances un tout petit peu partout en Europe, qui est déjà d'application, mais ce n'est pas encore le cas en Belgique. Alors la question est de savoir, effectivement, aujourd'hui, à la fois merci à l'équipe technique d'assurer aujourd'hui ce rôle un peu difficile, à la fois en présentiel à la fois virtuelle, d'assumer, de mettre en place un conseil communal, mais en même temps, la question est de savoir comment garantir un droit à une vie démocratique pour le conseil communal. Je m'exprime en même temps, c'est une question à M. Gjanaj, normalement, on sait que pendant cette période covid on a quand même mis en place un conseil communal virtuel. Il y a pas mal de choses qu'on avait postposées, parmi, parmi des points qu'on a postposés en disant, où madame la bourgmestre nous proposait qu'on fasse ça quand on revient en présentiel, il y a quand même pas mal de dossiers qui nous attendent parce qu'elle nous précisait que ces dossiers-là, on ne pouvait y travailler qu'en présentiel. Donc, la première question que je me pose, est-ce qu'on peut déjà bientôt commencer à travailler sur ce dossier-là, nous, les conseillers communaux, qu'on attend depuis plus d'un an? Ou est-ce que le fait de faire à la fois en virtuel ou en présentiel, ça demande encore du temps pour attendre pour ces dossiers? Et deuxième question que je me pose quand il y aura une interpellation citoyenne, quand les citoyens vont venir au conseil communal, comment nous pourrions leur garantir ce droit démocratique? Vous pouvez me dire oui, il peut quand même participer de manière virtuelle, mais n'oublions pas que nous sommes quand même à Molenbeek. Il y a quand même une fracture numérique qui existe. Il y a pas mal de personnes qui n'ont pas cet accès à ce conseil communal via le virtuel.

Et en même temps, il y a pas mal de personnes, donc évidemment, sur ce point-là, on en discutera plus tard, qui ne sont pas vaccinés, qui ne sont pas peut être informés sur la vaccination. Et donc, s'il y a une interpellation citoyenne et que ces personnes-là seront présentes à l'entrée. Par exemple, comme aujourd'hui, et s'ils n'ont pas le covid safe ticket, qu'est-ce qu'on fait? Comment on peut leur garantir, en tout cas, un droit démocratique pour le conseil communal? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Sumlu.

Mr. Ben Salah n'est toujours pas là. Donc, écoutez je propose que nous remettons ces questions à la prochaine fois puisque cette discussion doit avoir lieu pour la prochaine de la prochaine réunion du conseil communal. Et que vous dire d'autre que le fait qu'on est toujours dans des décisions à prendre qui qui sont évaluées au jour le jour avec la situation? Je crois que la situation qui est celle du Covid à Molenbeek n'est pas fortement positive et donc une telle évaluation a été faite et c'est la raison pour laquelle nous sommes arrivés à cette situation un peu hybride, mais qui je pense est tout à fait nécessaire et quant aux autres réunions ou réunions prochaines, ce sera évalué en fonction, bien évidemment, de la situation sanitaire et bien évidemment, avec la préoccupation aussi importante du débat démocratique et de la possibilité pour tout un chacun de s'exprimer tant les conseillers communaux que les habitants. Voilà ce que je pouvais vous répondre à l'heure d'aujourd'hui. Je pense que on peut mener beaucoup de débats par rapport à ça, mais la situation est celle qu'elle est, il y a une évaluation qui a été faite. On a aussi la chance d'avoir pendant ces moments-ci donc, un bourgmestre qui est aussi médecin, qui est même licenciée en santé publique, et je pense que c'est aussi un élément important. Et nous avons évalué ça et c'est pour ça qu'on a proposé de faire cette ordonnance-là.

Je ne sais pas si Mr. De Block, on peut, peut-être, parce il y a un débat par rapport à ça. Je veux bien qu'on discute, mais je ne sais pas quoi répondre de plus par rapport à cela. Je ne sais pas si ça doit faire l'objet d'une discussion plus en avant alors que je vous donne les limites de la réponse. Mais bon, allez-y!

M. De Block :

On intervient justement parce qu'on trouve qu'en fait la Commune où la bourgmestre décide de contraindre plus encore les droits des conseillers d'assister à un conseil communal dans les bonnes conditions. On a pris cette décision, on a peu de réponses et ce n'est pas pour remettre en question la crise covid ou la situation même des chiffres à Molenbeek. La loi permet de le faire en toute sécurité. Mais autour de moi, je ne dis pas la moitié de la salle, deux tiers de la salle qui ne sont pas là. Je trouve que l'interaction. Le débat politique prend évidemment un coup suite à cette mesure-là. Et donc non, la réponse ne me satisfait pas. Donc, il n'y a pas de débat. Il n'y a pas d'explication réelle. Pourquoi on juge le pass en plus des mesures qui sont maintenant prévues par la loi, en plus des mesures de conditions sécuritaires qu'on applique et que j'espère que tout le monde applique ici, non, je ne comprends pas vraiment. Je trouve que c'est un mauvais signal. Je ne sais pas ce que les gens qui sont à la maison ont compris de la raison. Je n'ai aucune idée. Je n'ai pas compris.

M. le Président :

OK, merci, mais comme vous avez le dernier mot, je vous laisse ce dernier mot et avec cette appréciation sur laquelle je ne sais pas quoi répondre de plus, si ce n'est qu'il y a eu un arbitrage entre l'aspect important de la démocratie et, de l'autre côté, la crise sanitaire et les problèmes sanitaires avec les chiffres qui sont ceux de Molenbeek. Voilà, c'est simplement ça que je pouvais encore ajouter comme élément. Donc, on passe au point 2.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 28 votes positifs, 4 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 28 positieve stemmen, 4 negatieve stemmen.

2. Recette communale - CPAS - Compte de l'exercice 2020. Gemeenteontvangsten - OCMW - Rekening van het dienstjaar 2020.

C'est un point de la recette communale concernant le compte de l'exercice 2020 pour le CPAS. Est-ce que Mme Bastin peut peut-être fournir quelques éléments.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Voilà, je voudrais d'abord vous dire le plaisir que j'ai à me retrouver parmi mes collègues, monsieur le Président, à la fois les collègues échevins et les collègues conseillers communaux, et vous dire combien je remercie les deux personnes qui m'accompagnent, c'est à dire Monsieur Lambremont, qui est le Receveur et Monsieur Bex que vous connaissez tous, bien sûr, qui est le directeur financier. Donc, ils sont venus pour répondre aux questions techniques qui pourraient être posées. Et la première question, je pense, est celle de listes de dépenses engagées et des droits constatés non clôturées au compte 2020 et à reporter à l'exercice 2021. Je peux peut-être passer la parole à Monsieur Lambremont ou à Monsieur Backes. Lequel des deux pense pouvoir répondre, monsieur Bex,

M. Bex, Directeur financier au CPAS :

Merci Madame la Présidente, donc intrinsèquement, avec la clôture du compte du CPAS, donc sont arrêtés, donc la liste des dépenses engagées et donc non clôturées au 31 décembre, et la liste des droits constatés, également non recouverts au 31 décembre, c'est une prescription de l'article 70 de notre règlement. Et pour votre information, je le répète aussi, c'est une photographie au 31 décembre. Le montant des droits constatés pour les deux services, le service d'exploitation et le service d'investissements. Le total des recettes des recettes à reporter est de 30.113.933,89 € et le total des dépenses engagées, total du service d'exploitation et d'investissement est de 8.971.449,26 €. Bien sûr, ces deux montants font partie intégrante du résultat du compte qui vous est présenté par madame la présidente ce soir.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Ce sont des termes peut être un peu barbares pour certains. Je tiens donc à essayer de vous y mettre dessus des termes un peu plus politiques. Bien sûr, les comptes, ce n'est pas du tout une définition politique des activités, mais c'est bien plus le résultat des finances qui ont été dépensés entre guillemets dans l'exercice précédent. Cela signifie aussi que le budget a été, dans une certaine mesure, respecté et qu'il est donc établi en fonction de critères

qui sont tout à fait réalistes. Le résultat du compte budgétaire, du compte 2020 est de plus 378.867 euros. Alors, c'est peut-être un peu bizarre de se dire qu'on a un résultat positif quand on est au CPAS, mais je tiens tout de même, je ne vais pas apprendre beaucoup de votre temps, mais à vous dire combien les subsides qui nous ont été octroyés, subsides qui ne peuvent bien sûr pas diminuer la dotation communale, ça, c'est un principe qui nous a été imposé, mais c'est vous dire qu'ils nous ont quand même été d'abord, bien sûr, très, très utiles, mais que cela signifie que pour des dépenses précédentes qui étaient faites sur fonds propres, je pense par exemple à tout ce qui est énergie, à tout ce qui est eau etc., qui dépassait largement les fonds qui nous étaient alloués en 2019, les subsides nous ont permis de pouvoir donner de manière tout à fait ouverte aux personnes qui avaient des problèmes d'énergie, eau, gaz, électricité, sur ces subsides. Cela signifie aussi que, bien sûr, il va falloir, d'ailleurs on commence déjà maintenant puisque ces subsides ne sont alloués que jusqu'au 31 décembre 2021. La réunion régionale des présidents de CPAS essaye de pouvoir prolonger ces subsides au moins jusqu'au mois de juin de l'année 2022. Mais il va sans dire qu'on aurait bien besoin de ces subsides-là parce que c'est vrai, qu'on sait bien qu'il y a bien eu une augmentation substantielle de ces dépenses d'énergie qui va être faite à en fin 2021 et début 2022 et auquel probablement un nombre plus important de personnes ne seront pas répondre. Donc, je demande à partir de maintenant au service de bien vouloir faire un accompagnement très, très proche des personnes auxquelles on a pu allouer des subsides pour ces besoins qui sont pour moi tout à fait primaires, et faire de manière pédagogique un accompagnement qui leur permette dans leur budget de d'établir des priorités et qu'ils ne soient pas acculés devant des dettes absolument énormes. Mais donc, il y a tout un travail qui doit être fait. Je relève aussi que dans le projet de budget qui a été établi pour l'année 2021, eh bien on a réussi. Malgré tous les problèmes que nous avons eus, de pandémie, c'est à dire avoir dû travailler par télétravail, avoir dû fermer les antennes, s'être trouvé devant des personnes qui étaient qui ne pouvaient plus aller ni au centre Marie-José, parce qu'il faut bien dire que les recettes, c'est à la fois à Arcadia. On sait bien quelles sont toutes les difficultés que les maisons de repos ont vécues, au Centre Marie-José où les allocataires n'ont pu plus venir, au service d'aide à domicile où on a dû respecter les mesures sanitaires et un certain nombre de personnes n'ont plus désiré être aidées pendant un certain temps, combien aussi les employeurs de nos articles 60 qui ont dû fermer n'ont plus pu avoir ces articles 60. Et donc, nous nous sommes trouvés devant des recettes qui ont été extrêmement amoindries. Et donc, le budget de 2022 sera sûrement extrêmement difficile à établir. Mais avec les équipes qui m'entourent et les directeurs qui travaillent au CPAS, je pense qu'on va arriver à faire un budget tout à fait cohérent. Donc, voilà, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a eu en boni 378.867 €, mais qui est corrigé, entre guillemets, par ce que Monsieur Bex vous a dit, c'est à dire les droits constatés, qui ont été beaucoup plus importants puisque ce sont les 5 ans précédents cette année-ci, où il y a des droits constatés, c'est à dire des finances qui n'ont pas été perçues et donc qui font que le total est un résultat négatif de 471.658 euros.

M. le Président :

Merci Mme Bastin. Je ne sais pas s'il y a, il n'y a pas de demandes.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Oui, il y a un troisième point qui est la liste des montants mis en irrécouvrabilité et en non-valeur. Je passe la parole à monsieur le Monsieur Bex.

M. Bex, directeur financier au CPAS :

De la même manière, donc imposé par notre règlement comptable et soumis au Conseil de l'action sociale et bien sûr, est soumis au conseil communal, le montant des irrécouvrables et des non-valeurs, donc irrécouvrables, décision d'abandonner les créances, le montant au compte 2020 s'élève à 2.291.278 €. Ce montant, et donc est soumis conformément à l'article 6 de la Convention liée au plan d'accompagnement financier. Ce montant et le suivi mensuel est soumis chaque fois au comité de concertation et pour être complet, dans ces 2.291.278 €, il y a pour plus de 700.000 euros qui sont des abandons de créances purement techniques n'ayant aucune influence sur la dotation communale.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Voilà Monsieur le Président, je pense que je suis toute prête à répondre à toutes les questions de mes collègues.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, je ne dirai pas faisant fonction, monsieur, madame la présidente, peut être m'éclairer par rapport aux irrécouvrables. Est-ce que vous avez les chiffres précis de la partie qui concerne des aides sociales qui sont attribuées et qu'on essaie de récupérer après avoir constaté, par exemple, des fraudes ou éventuellement des doubles déclarations, c'est-à-dire des gens qui sont sur le marché du travail. Je sais qu'il est extrêmement compliqué aujourd'hui avec l'accès à Dimona de pouvoir, je sais qu'il y a des gens qui passent entre les mailles du filet. Est-ce que vous avez un montant à me donner concernant cette catégorie de personnes qui se sont vu réclamer des remboursements et qu'on peut éventuellement retrouver dans ces irrécouvrables? Merci pour votre réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Oui, merci monsieur le Président. Moi, j'ai juste une petite question. Je vois que vous demandez donc, je vois que le résultat final est de 471.658 €. Donc, c'est la dotation que vous demandez à la commune pour l'année prochaine, est-ce que ça prend en considération tous les besoins que vous avez pour l'année prochaine ou c'est juste sur base des calculs, sur base d'un résultat comptable ?

M. le Président :

Merci Monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

D'abord, merci, merci à madame la Présidente pour tout son travail. Merci à toutes ses équipes qui l'entourent. Je pense qu'on ne le dit pas assez, mais le CPAS, c'est quand même notre organe d'action sociale qui permet aux gens de préserver un minimum de dignité, même dans des difficultés. Et on ne le dit peut-être pas assez souvent, mais le CPAS a aussi été confronté de plein fouet à la crise covid, puisque toutes les personnes qui se retrouvent en difficulté ont directement en tout cas pu aller se rendre vers le CPAS. Et donc, le CPAS a aussi dû gérer des afflux, des personnes, des demandes. C'est important de relever le travail important de ce personnel. Moi, j'aurais voulu poser une question. C'est quelque chose qui m'interpelle et j'aurais voulu avoir un pourcentage en tête. Peut-être que ça aidera tous les conseillers communaux à avoir une bonne vision. Mais entre les demandes d'aide sociale, j'ai envie de dire récurrentes, habituelles, réglementaires et les demandes de nouvelles qui ont vu le jour, en tout cas avec la crise Covid, je parle notamment de personnes qui se sont retrouvées en ne sachant plus payer des frais d'énergie, vous l'avez relevé, moi, j'aurais voulu savoir quel était le pourcentage plus ou moins, entre ce qu'on octroie, le type d'aide que nous donnons habituellement et quel est le pourcentage supplémentaire qu'on a eu pendant la crise Covid par des gens qui n'émargent pas forcément au CPAS puisqu'encore une fois, il faut le dire et le rappeler, mais il ne faut pas forcément émarger au CPAS pour obtenir une aide quelconque parce que vous avez parlé de l'énergie, mais on aurait pu aussi parler de l'aide au niveau au niveau des étudiants, au niveau scolaire, pour des PC, toute une série de petites choses, mais que beaucoup de citoyens demandent, ont demandé, comme je suis certain beaucoup de conseillers communaux qui sont ici présents. J'aurais voulu savoir simplement un peu une petite fourchette plus ou moins, ce que ça représente en pourcentage dans l'ensemble. Merci.

M. le Président :

Merci Mr Ikazban.

Je donne la parole à Mme Bastin.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Oui, monsieur le Président, merci. Je vais peut-être plus facilement répondre à la dernière question qui a été posée par Mr. Ikazban, il y a 1.800 tickets, c'est à dire 1.800 demandes d'aide qui ont été faites. Alors ces aides, donc les subsides covid, on les a catalogués dans huit secteurs d'intervention. D'abord, c'étaient les aides relatives au logement, y compris les charges etc., à l'exclusion de la garantie locative, les aides relatives à la consommation d'énergie, ça, j'en ai parlé ; le soutien numérique, donc, pour essayer que les personnes puissent disposer de PC ou éventuellement d'Internet, etc. ; toutes les aides psychosociales extrêmement importantes à l'heure actuelle, on sait combien resurgit la problématique psychologique et des difficultés relationnelles, etc. des personnes suite au covid ; les aides en matière de santé, les factures impayées, qu'elles soient par diminution de ressources, mais que ça peut être les indépendants ou ça peut être le public habituel ; des besoins primaires, soit pour les enfants, pour pouvoir aller aux sports, des activités pour les habiller etc. ; toutes les aides dans le cadre de la pauvreté infantile. Je vous signale quand même et je pense que c'est extrêmement important, quand on parle de ces tickets, ça veut dire que ces personnes qui ont fait des demandes, il y a un service spécial qui a été rattaché à ça. Et donc, ces personnes ont été contactées ou ont été reçues immédiatement parce qu'il

y a aussi tout ce qui est les urgences où les personnes se sont tout de suite prises en charge. Il faut se dire que pour tous ces dossiers, quels qu'ils soient, il faut qu'il y ait un lien avec le covid. Donc le dossier doit être étayé complètement, budget, revenus, besoins clairement établis, etc. Pourquoi? Parce que ces subsides covid ne nous sont donnés que dans le cadre d'une diminution des revenus de ces familles. Jeudi et vendredi, nous avons eu deux inspecteurs qui sont venus au CPAS pour vérifier déjà, nous ne sommes quand même qu'en milieu d'année, déjà, si ces dossiers avaient été bien établis et étaient en effet tous en lien avec le covid. S'ils ne sont pas en lien, nous devons restituer le subside qui nous a été alloué. Donc, c'est un travail énorme qui est fait. Ces 1.800 dossiers, j'aime autant vous dire qu'ils sont bien sûr très bien étayés, que l'on va systématiquement à la banque Carrefour qui nous donne toutes les informations puisque nous ne pouvons plus faire des visites à domicile, nous devons bien sûr compter uniquement sur ce que les personnes nous disent. Et on essaye bien sûr de recouper certaines choses. Monsieur El Khannouss nous parlait de fraude sociale. Eh bien, quand nous pourrons reprendre les visites à domicile, nous pourrons voir la réalité du terrain, par exemple des personnes qui nous disent être isolées alors qu'ils sont cohabitants, etc. Donc, il y aura un énorme travail qui devra être fait sur le terrain-même. Mais donc, pour répondre à votre question de dossiers qui sont qui ont émergé de par la crise covid, il y en a. Il faut en compter entre 1.800 et 2.000, je dirais, qui ont donc dû être établis, recherchés en tout, avec des dossiers tout à fait complets.

Alors pour les autres questions, donc, la fraude sociale. Je pense en avoir déjà parlé un peu, mais peut être que mes collègues pourront vous donner des chiffres exacts puisque c'est ce que je pense. Vous désiriez pour les irrécouvrables et la fraude sociale. Je vous en prie, monsieur Bex.

M. Bex, directeur financier au CPAS :

Moi, je répondrai sur la question concernant notre déficit de 471.000 euros. Le déficit de 471.000 euros, résultat final enregistré au compte 2020, viendra influencer la dotation communale de l'exercice 2021 dans les prochains mois. Nous avons déjà commencé les travaux de l'élaboration du budget 2022, donc les 471.000 viennent influencer la dotation communale de l'exercice 2021.

M. Lambremont, Receveur au CPAS :

En ce qui concerne la question des irrécouvrables et de la partie fraude qu'on pourrait y retrouver, j'essaie de vous extraire rapidement quelques chiffres, mais très concrètement en 2020, nous avons inscrit dans le principal article budgétaire, je ne vais pas tous les reprendre ni les agréger ici et maintenant, on a inscrit 687.000 euros de montants à récupérer auprès des bénéficiaires, quel que soit le motif de la récupération. Ce sont effectivement l'inscription dans l'exercice propre. Les mises en irrécouvrables portent essentiellement sur des exercices reportés, donc des récupérations à l'encontre de ses créanciers qui ont été inscrites dans les exercices précédents. Et donc, là, on a mis en irrécouvrables 482.000 euros, donc proportionnellement quelque chose d'assez important par rapport à ce qu'on peut inscrire dans l'exercice.

Déceler ce qui a été revendiqué sur base de fraude n'est pas faisable en l'état, mais très clairement, le premier motif de mise en irrécouvrables de ces créances, donc de récupération d'aides sociales indues, ça reste constamment l'insolvabilité. Pendant quelques années, on continue à surveiller la situation du débiteur. Au travers de la

banque Carrefour, on envoie des rappels et tout ce qui s'ensuit. Mais tant que la personne reste bénéficiaire d'un revenu d'intégration, du moins elle est considérée insolvable et les montants ne sont pas recouvrables. C'est donc pour ce motif là qu'on place au compte irrécouvrables. Il faut savoir que c'est une matière qui est très, très clairement définie. Les motifs de placement en code irrécouvrable ne permettent pas toutes les fantaisies et donc il y a effectivement l'insolvabilité, il y a un coup de poursuite qui serait supérieur au montant à recouvrer, par exemple. On est vraiment dans les choses très cadrées, il n'y a pas de dimension d'opportunité dans le choix de poursuivre, de ne plus poursuivre.

M. le Président :

Merci beaucoup, je tenais aussi encore une fois à remercier la Présidente, Madame Bastin, ainsi que toutes les équipes pour l'excellent travail qui a été fourni, en particulier dans cette période très difficile du covid. Encore une fois, merci. Vous remercieriez toutes les équipes au nom du conseil communal.

Mme Bastin, Présidente du CPAS :

Par cette possibilité que j'ai aujourd'hui d'être parmi vous, je voudrais vraiment remercier le personnel qui a fait un travail extraordinaire. Il faut bien se dire qu'à partir du 17 mars où cette pandémie nous est tombée dessus, où nous avons dû fermer les services, il a fallu trouver du jour au lendemain des solutions pour pouvoir continuer à assumer nos missions. Malgré toutes les problématiques que nous rencontrions, on a dû s'adapter et c'est vraiment un personnel, bien sûr, qui a été renfloué. Mais il faut aussi les former pendant ce temps-là, qui s'est mis tout de suite au travail avec une disponibilité absolument exceptionnelle et je tiens vraiment à les remercier, ainsi que les directeurs des différents services qui ont fait et qui font toujours un maximum.

M. le Président :

Merci, merci beaucoup. Et donc nous nous joignons à vos remerciements et on vous remercie également vous personnellement, pour votre engagement et l'excellent travail fourni.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

3. Secrétariat communal - Approbation des modifications statutaires des Cuisines Bruxelloises.
Gemeentesecretariaat - Goedkeuring van de statutaire wijzigingen van de Brusselse keukens.

M. le Président :

Voilà, donc ça nous permet de passer au point 3, qui est donc l'approbation de modifications statutaires, donc les Cuisines bruxelloises, de donner mandat à notre représentant, pour accepter les modifications statutaires de l'Association les Cuisines bruxelloises ainsi que d'accepter l'adhésion de la commune de Woluwe-Saint-Pierre à l'Association lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui se déroulera le 25 octobre 2021.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

4. Prévention - Installation et l'utilisation de caméras fixes temporaires sur l'ensemble du territoire communal.
Preventie - Installatie en gebruik van tijdelijke vaste camera's op het hele gemeentelijke grondgebied.

M. le Président :

Nous passons donc au point 4, qui est un point de prévention pour l'installation et l'utilisation de caméras fixes temporaires sur l'ensemble du territoire communal, avec comme élément explicatif le fait que pour l'année 2020, nous avons eu plus de 2.000 tonnes qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire, des encombrants, des déchets et donc la cellule Incivilités dispose actuellement de quatre caméras fixes temporaires et donc la demande a été faite en fonction des hotspots et des plaintes des Molenbeekoïses. Et la demande a été introduite par le service de prévention pour donner un avis favorable pour l'installation de ces caméras fixes temporaires sur l'ensemble du territoire communal.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci monsieur le Président, voilà, j'ai quand même quelques questions par rapport à l'utilisation de ces caméras. Je trouve qu'il faudrait commencer par expliquer en quoi les caméras, parce qu'il y en a quand même pas mal, en quoi elles ont déjà aidé à résoudre ce genre de problème. Par exemple, il y a la rue Vandenpeereboom, c'était pendant des années, c'était un endroit de dépôts sauvages. Alors je ne sais pas si on n'a jamais utilisé les caméras là-bas. Maintenant, la situation s'est améliorée, mais ce n'est pas avec les caméras. Je ne dis pas que les caméras ne peuvent pas aider parfois, mais je pense que seulement avec les caméras, on ne va pas résoudre le problème. Donc, c'est un problème complexe. Et il faut une bataille, à mon avis permanente, qu'il faut mener avec les habitants et éventuellement avec l'aide de caméras, sans parler aussi d'une société avec des caméras partout. Ce n'est pas tellement le genre de société à laquelle j'aspire et donc on va toujours plus loin avec les caméras. Et le pire, c'est quand on a besoin des images. Par exemple, lorsqu'il y a eu des incidents, il y a quelques fois entre citoyens et la police, quand les citoyens

demandent des images des caméras, il n'y a pas d'image. J'ai quand même des questions par rapport à ça. Il faudrait peut-être un peu expliquer en quoi ça va être utile et avant de décider encore des caméras et que ça, ça va être la solution. Donc, j'ai des grosses, des gros doutes là-dessus. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vancauwenberge, je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci. Il y a déjà plusieurs mois que nous avons discuté ensemble du plan propreté communale et madame l'échevine nous avait dit qu'elle était à 90 % prête. J'avais bien noté ce chiffre parce que je me disais moi-même il reste dix pourcents, c'est génial, mais ça va bientôt arriver. Soit, je ne vous mets pas la pression, mais je sais que vous travaillez là-dessus. Mais effectivement, nous nous sommes vraiment en attente d'un plan global de propreté pour Molenbeek.

Alors, vous avez raison, parfois, il faut utiliser la répression. En plus, certains pollueurs ne sont même pas habitants de la commune. Vous nous avez expliqué ça plusieurs fois. Attention quand même à la protection de la vie privée dans l'utilisation de ces images. Je suis certain que le cadre est bien fixe dans cette proposition, mais il ne faut pas qu'il y a quand même des abus. Parfois, ça arrive assez rapidement et surtout, qu'on continue à sensibiliser les Molenbeekois jeunes et aussi des moins jeunes, car seulement la répression ne pourra pas tout résoudre, surtout quand vous travaillez à plus long terme. Juste une toute petite question, je voulais savoir combien de caméras mobiles sont utilisées en plus des caméras fixes sur tout le territoire de la commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Sumlu.

Je passe la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Oui, merci, monsieur le Président. Personnellement, je suis favorable à l'utilisation des caméras dans le cadre de la poursuite des infractions en termes d'écologie, de propreté, etc. Et je voudrais d'ailleurs demander si ces caméras seront également utilisées dans le cadre de la sécurisation des espaces hors voirie, comme les parcs, par exemple. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Alors moi, je voudrais d'abord, évidemment, avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui, tous les jours, nettoient nos rues et qui font un travail extraordinaire parce que c'est grâce à eux que nos rues sont propres, de pouvoir

maintenir ses rues propres, évidemment. On le voit tous les jours et je suis moi-même régulièrement interpellé par de très nombreux citoyens qui, tous les jours, réagissent soit en nettoyant eux-mêmes lorsqu'il y a l'insalubrité ou la saleté, soit en mobilisant leur quartier parce qu'il y a eu un spot de dépôts clandestins, etc. Évidemment, je ne suis pas un partisan du tout sécuritaire. Je suis relativement nuancé par rapport à l'utilisation des caméras, mais dans le cas ici qui nous concerne, par rapport aux personnes qui viennent, les fameux inciviques qui viennent polluer nos rues, nos quartiers, nos parcs, je pense que c'est un moyen de répression qui doit être utilisé, utilisé de manière efficace, bien évidemment, en respectant législation sur la vie privée. Mais je pense que c'est un moyen indispensable. Dans le passé, on a parlé de 2.000 tonnes, mais en euros, ça fait quand même à peu près, et on ne corrige, si je me trompe, que 600.000 euros de coût pour les Molenbeekoïses chaque année à cause de ces inciviques qui viennent polluer nos rues. Alors moi, je suis évidemment partisan aussi et c'est très important, et je sais que l'échevine de la Propreté s'y attelle parce qu'on a parlé de ce plan. Moi, je vois déjà de nombreuses actions dans toute une série de quartiers où la population est mobilisée autour de personnel communal justement pour faire un travail de prévention. Ce travail est essentiel, que ça soit par rapport aux habitants, mais évidemment et avant tout par rapport aux adultes de demain que sont les enfants. Je souhaiterais savoir s'il est prévu dans le plan de propreté des actions coordonnées avec les habitants, mais aussi dans nos écoles, évidemment, en gardant cette carte de la répression qui, je pense, est indispensable. Ça a été rappelé par un conseiller communal. Nous avons des spots qui sont fréquentés essentiellement par des personnes qui ne viennent pas de Molenbeek et qui sont de passage, qui viennent régulièrement déposer leurs saletés dans nos rues. Madame l'échevine, je souhaiterais savoir, dans votre plan qui est déjà opérationnel depuis un certain temps, j'ai pu le constater moi-même, est-ce qu'il est prévu des actions de prévention, de sensibilisation, non seulement des habitants, mais je sais que c'est déjà en cours, mais aussi et surtout pour moi, ce qui est très, très important, c'est dans nos écoles. Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ben Salah, si on parvient à l'entendre maintenant.

M. Ben Salah :

Ces petits soucis techniques démontrent à quel point la nécessité d'être présent est nécessaire et donc là, en l'occurrence, ma question, on nous demande une autorisation de pouvoir mettre des caméras fixes dans l'ensemble du territoire, la possibilité de pouvoir les mettre sur l'ensemble du territoire. Ma question est la suivante : est-ce que des problèmes de dépôts d'immondices, des problèmes de salubrité sont sur l'entièreté du territoire molenbeekoïses ou principalement dans certains endroits spécifiques? Si oui, s'ils sont en certains endroits spécifiques, pourquoi vouloir impérativement avoir, d'une certaine manière, un blanc-seing en termes de caméras de surveillance pour tout le territoire. Par la même occasion, je tiens à signaler qu'il est important de pouvoir aussi constater ce qui se passe...

M. le Président :

On a perdu Monsieur Ben Salah.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président. D'abord, je voudrais rappeler, peut-être, il faut être honnête, mais le défi de la propreté, à Molenbeek comme partout ailleurs, c'est une bataille sans fin et je mesure en tout cas, je suis certain que l'ensemble de mes collègues mesurent la difficulté de relever ce défi au quotidien. Et d'ailleurs, à ce sujet, j'ai des collègues qui ont rappelé le travail de notre personnel, de nos ouvriers, de nos balayeurs, de tous ceux qui ramassent les poubelles. Ce travail est extrêmement important et c'est important de le rappeler, de le souligner et de continuer à encourager en tout cas ce personnel, tout comme des habitants, puisqu'il y a aussi beaucoup d'habitants qui mettent plus que la main à la pâte et qui jouent leur rôle de citoyen, remplissent leurs devoirs, et pas simplement en balayant, en entretenant le trottoir en face de chez eux, mais parfois bien au-delà, et qui participent en tout cas à beaucoup d'actions et d'activités qui sont organisées d'ailleurs par la Commune, par le Collège et par son échevine de la Propreté, c'est important de souligner. Je voudrais dire aussi que je pense qu'on se trompe de débat pour tous ceux qui essaient de placer la discussion autour de Big Brother, les caméras partout, il n'y a personne qui veut une société comme ça, mais il faut vivre un peu dans le réel. Moi, j'ai toujours été très réfractaire à ça. Mais aujourd'hui, vous avez tous un iPhone ou un téléphone. Je vous mets au défi de deviner combien de caméras il y a dans votre portable, il y a au moins une, deux ou trois caméras et micros qui vous écoutent peut-être en permanence. Et sans parler des endroits que vous fréquentez régulièrement, lieux publics, aéroports, artères commerçantes et autres. Donc, voilà, donc, je poste un débat qui n'est pas le débat qui doit avoir lieu aujourd'hui. Le débat aujourd'hui, c'est de dire tiens, on est dans une commune comme Molenbeek, qui doit relever des défis importants. Je pense que notre population, notre commune, mérite d'avoir des quartiers propres, mérite d'avoir des rues propres, mérite de ne pas avoir à la vue des déchets et des encombrants qui viennent tout le temps d'ailleurs, se placer au même endroit, très souvent aux mêmes endroits. Et alors, il faut être aussi honnête, si beaucoup de ces déchets sont placés là par des gens qui ne sont pas de Molenbeek, il y a encore des gens qui sont de Molenbeek et qui ne respectent pas la propreté publique. Et il faut à un moment donné, avoir une politique à leur égard. A la fois, moi, je pense qu'il ne faut pas choisir, ces caméras viennent compléter un dispositif, d'ailleurs, que nous acceptons. C'est parce qu'il y a un travail pédagogique. C'est parce qu'il y a un travail éducatif. C'est parce qu'il y a un travail de prévention qu'on vient avec les caméras qui vont aussi permettre à la fois de sanctionner, mais aussi de prévenir et de dire à ceux qui auraient de mauvaises intentions, gare à vous. Aujourd'hui, on vous voit et on peut sanctionner. Et je pense que ça peut aussi rassurer tous les habitants qui, eux, respectent leur devoir civique de se dire voilà, il y a parfois des habitants qui n'osent pas toujours dénoncer le voisin. Il y a des habitants qui en ont marre de voir les mêmes déchets, les mêmes coins de rue se remplir d'encombrants. Je pense qu'il est important de montrer que notre commune est belle. Elle est là, elle est présente, elle veut agir par rapport à ça. Je trouve que c'est extrêmement important. C'est un message très fort qu'il faut lancer.

Et alors, je voudrais terminer avec une image que j'ai vue cette semaine, une image abjecte, c'est la caricature. Je vais l'appeler comme ça. Le dessin, la caricature qui est paru dans Le Vif L'Express, qui a fait une caricature pour ceux qui ne l'ont pas vue, pour essayer d'illustrer, un peu le porte à porte nécessaire dans nos quartiers pour essayer d'appeler, d'inviter les gens à se faire vacciner. Vous voyez une figure, on voit que c'est le Ministre-Président, avec le ministre de la Santé, qui sonne à une porte et c'est à

Molenbeek, c'est dans les quartiers populaires de Molenbeek. Et puis vous voyez la porte qui s'ouvre. Et puis, à côté des déchets, des encombrants, des détritiques, comme pour faire passer notre commune pour une commune sale, comme plus sale qu'une autre commune. Je m'inscris en faux par rapport à ça et je pense que la Commune fait beaucoup d'efforts. Les habitants font beaucoup d'efforts, les efforts doivent continuer, doivent se poursuivre. Les caméras vont vous y aider. Mais moi, je trouve ça scandaleux, car ces images sont encore une fois des clichés et des raccourcis, des caricatures. Et j'invite d'ailleurs à cette occasion-là, le Collège à réagir, à réagir par rapport à cette presse qui se permet comme ça de salir notre commune, qui se permet comme ça de stigmatiser nos populations. Je pense qu'il faut faire quelque chose. Il faut exprimer clairement son mécontentement, au minimum exprimer son mécontentement, voire plus si c'est nécessaire. Donc, j'invite vraiment le collègue, madame l'échevine, madame ma Bourgmestre qui n'est pas présente, mais vous allez le relayer, à faire en sorte que notre commune soit également respectée dans la presse et dans ces médias qui se permettent de nous salir, de salir les habitants de Molenbeek avec des dessins, des soi-disant, des pseudos dessins, stigmatisons. Voilà, je vous remercie et je souhaite aussi conclure en vous souhaitant bon travail et bonne chance parce que je sais que la tâche est très, très difficile, très ardue. Bonne chance à ce collègue et à son échevine de la Propreté publique pour relever ce défi important pour notre commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban, merci aussi pour votre vigilance et je suppose que vous allez nous transmettre cette vidéo ou cette image-là. Et je repasse la parole à M. Ben Salah qui est de retour pour terminer son intervention.

M. Ben Salah :

Je vous remercie, donc pardonnez-moi, j'ignore quels sont les problèmes techniques. Donc voilà très brièvement, ma question, c'était dans la mesure où on demande la possibilité de pouvoir placer des caméras fixes dans l'ensemble du territoire, ma question était la suivante, c'était dans la mesure où on nous demande dans l'ensemble du territoire, est-ce que le problème des dépôts d'immondices à Molenbeek se trouve dans l'ensemble du territoire également? Est-ce qu'il est prévu la possibilité d'un déplacement de ces méfaits, d'une certaine manière, de ces dépôts d'immondices, de ces personnes-là, qui seraient susceptibles de déposer leur dépôts d'immondices ailleurs dans la commune ou c'était uniquement une raison simple, c'est que toute la commune se retrouve avec la même problématique, à savoir les dépôts d'immondices. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ben Salah et je passe la parole à ma collègue, Mme Garcia Fernandez.

Mme l'échevine Garcia Fernandez :

Merci, merci monsieur le Président, et merci aux collègues pour l'ensemble des questions et surtout pour la reconnaissance que certains d'entre vous ont fait à ce personnel de l'ombre que sont les travailleurs de la Propreté publique. Alors merci pour eux.

Pour en venir maintenant aux réponses aux questions qui ont été posées, Monsieur Vancauwenberge, vous avez pris un très bon exemple. Vous avez pris l'exemple de la rue Vandennepeereboom. Alors vous avez raison, la rue Vandennepeereboom est en nette

amélioration d'un point de vue de la propreté publique. Mais ce n'est pas seulement grâce aux caméras, c'est un ensemble, je vais dire d'acteurs qui ont mis leurs forces en commun pour essayer de réduire les incivilités dans cette rue. Donc, il y a des grillages qui ont été posés. Il y a le service des Plantations qui a travaillé, et puis, il y a eu des caméras. Au niveau de ces caméras, je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de caméras fixes. Les caméras fixes sont de la seule compétence de la police. Nous utilisons des caméras que nous appelons fixes temporaires, pourquoi, parce que ce sont des caméras qui tournent sur l'ensemble du territoire de Molenbeek. Donc ici, dans la décision que nous souhaitons faire passer aujourd'hui, il s'agit de quatre caméras qui tournent pour l'ensemble de la commune, une commune de près de 100.000 habitants.

Alors, comment procède-t-on? Nous nous basons surtout sur l'avis des habitants, donc des habitants qui nous téléphonent, ou alors la cellule l'Incivilité, qui constate des incivilités, des dépôts clandestins, à ce qu'on appelle des hot spots. Et donc, là sont placés alors une ou deux caméras, en général pendant une dizaine de jours. Et on constate qu'il n'y a pas une solution structurelle qui est trouvée, mais que les dépôts, souvent, se déplacent.

Et là, j'en viens à mon plan, enfin, au plan de propreté dont monsieur Sumlu parlait. Donc, ce plan vous sera présenté et j'espère d'ici le mois de novembre. Alors vous devez savoir que dans ce plan, il y a 50 fiches actions qui sont déjà prêtes. Et dans ces fiches actions, vous verrez qu'il y a très peu, en tout cas très peu de fiches répression. Il y a énormément de fiches de sensibilisation. Vous le verrez et surtout, c'est un plan qui se veut basé sur de la participation citoyenne. Alors, on a pris du retard, c'est vrai, parce que je voulais lancer mes comités propreté qu'on n'a pas pu lancer puisque les réunions en présentiel n'ont pas pu avoir lieu à cause du covid. On a dû trouver des alternatives et ces alternatives sont les groupes WhatsApp. On a actuellement pour tout le territoire une centaine de groupes WhatsApp avec lesquels nous travaillons et nous interagissons avec les citoyens directement. Et donc ce plan? Disons que le centre de gravité de ce plan, vous verrez quand on vous l'expliquera, c'est vraiment la participation citoyenne et donc les caméras. C'est vrai qu'il y en a quatre. On pourrait dire la répression, il n'en faut pas. Moi, je pense qu'il faut beaucoup de sensibilisation, mais là, ça fait un an et demi que je suis entrée en fonction. Mes équipes ont fait énormément et continueront à faire énormément de sensibilisation. Mais à certains moments, il faut aussi faire de la répression parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. Et donc, les citoyens avec lesquels nous sommes en contact au travers de nos groupes WhatsApp sont demandeurs de répression parce que parfois, on ne peut pas faire autrement. Et les caméras que nous avons utilisées jusqu'à maintenant, les PV qui ont été dressés. C'est vrai que nombreux de ces PV sont dressés à des personnes qui n'habitent pas Molenbeek. Et donc ça, c'est vraiment épouvantable quand on constate ce genre de choses. Mais les caméras, monsieur Vancauwenberge, c'est en tout cas en ce qui me concerne, je considère ça comme un outil, un outil parmi tant d'autres. Mais ça ne doit pas non plus devenir un État, un État où tout est filmé constamment. Mais en tous les cas, elles ont prouvé leur efficacité. Et lors du plan propreté, on vous donnera des statistiques aussi. Vous pourrez mieux vous rendre compte du travail qui aura été réalisé et du travail de répression et de sensibilisation suite au placement de ces caméras. Voilà, ce n'est pas si j'ai répondu à toutes les questions.

Ah oui, excusez-moi, monsieur, monsieur El Khannouss, ça fait partie d'une fiche, il y a même 3 fiches au niveau de la prévention dans les écoles. Oui.

M. le Président :

Merci madame l'échevine.

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge qui veut réagir.

M. Vancauwenberge :

Oui, je remercie Mme l'échevine pour ses réponses et je suis assez d'accord avec elle, donc je ne suis pas non plus contre le fait qu'il y ait une répression. Je dis simplement que s'il n'y a que ça, donc ça ne suffit pas. Mais apparemment, on est d'accord là-dessus. Maintenant, ce qui m'étonne, c'est qu'on ne sait pas se servir, on n'a pas accès aux caméras de la police. Alors, est-ce que toutes ces caméras sont là? Ces images sont là, en principe, est-ce qu'on ne peut pas s'en servir aussi pour ça? Au lieu peut être d'en mettre encore plus ?

M. le Président :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci, évidemment ici par rapport à la proposition de répression, on a réagi, mais en écoutant vos réponses qui sont évidemment satisfaisantes, mais il y a évidemment une autre question maintenant qui ressort parce que vous parlez des groupes WhatsApp, donc on connaît bien, c'est une messagerie, pour pouvoir participer, il faut quand même communiquer son numéro de téléphone. Donc là, la question de Luc était évidemment par rapport aux images qui seront utilisées, des vidéos caméras. Et maintenant, on peut aussi se poser la même question concernant un RGPD, les numéros WhatsApp qui sont ajoutés dans des groupes de citoyens, de quelle manière sont-ils gérés? De quelle manière sont-ils confidentiels, qui se trouvent dans ces groupes? Quels sont les représentants de la commune qui se trouvent dans ces groupes-là, est ce que Mme l'Echevine se trouve dans ce groupe? Donc, ce sont plein d'autres questions qui peuvent aussi être posées en même temps que les vidéos caméras. Et effectivement, ce n'est pas qu'on mette en doute vos propositions. Il faut faire des choses, mais effectivement, parfois comme les caméras, mais les groupes WhatsApp aussi peuvent poser des soucis concernant le RGPD. Je voulais avoir juste pour cette réaction que vous venez de faire sur le groupe WhatsApp, est-ce que vous pouvez répondre à ces questions plutôt précises? Merci.

M. le Président :

Merci, monsieur Sumlu.

Je donne la parole à madame Garcia Fernandez. Alors excusez-moi, excusez-moi. Il y a aussi monsieur Ben Salah qui désire prendre la parole.

M. Ben Salah :

Oui, ma question est la suivante vous demandez la possibilité que ces caméras dans l'ensemble du territoire ...

M. le Président :

On ne vous entend plus, mais je pense que j'ai capté, c'était de dire vous demandez l'autorisation d'aller sur tout le territoire. Est-ce que le problème se pose sur tout le territoire alors que dans l'introduction, j'avais dit que c'était des hotspots et que ça venait aussi de deux situations constatées sur le terrain?

Mme l'Echevine Garcia Fernandez :

Oui, merci monsieur le Président, mais votre réponse était correcte. Ce sont des hotspots, mais des hotspots qui se trouvent sur l'ensemble du territoire et qui peuvent bouger. Ce ne sont pas des choses qui restent fixes, mais c'est bien l'ensemble du territoire qui est concerné.

Alors pour vous répondre concernant les groupes WhatsApp, en fait, ils sont gérés essentiellement par le service Incivilités, donc par deux personnes du service Incivilités. Il y a aussi le directeur de la Propreté publique, et moi j'interviens aussi dans les groupes quand on m'interpelle directement. Voilà. Mais je ne pourrais pas vous dire il y a des personnes que nous avons vu en présentiel et donc je sais de qui il s'agit, mais la plupart du temps, non, je ne pourrais pas vous dire de qui s'agit. Ce sont des surnoms. L'important, en période Covid, c'était de trouver une façon de pouvoir communiquer avec les Molenbeekois. Et pour moi, ce qui était très important, c'est de pouvoir les impliquer dans le plan local de propreté. J'avais vraiment besoin, j'y tenais vraiment beaucoup, à avoir leur avis et ça, c'était une façon pour moi d'avoir leur avis parce qu'on a constaté que dans certains quartiers, on a commencé à travailler avec des emails, que ça fonctionnait bien, mais dans d'autres quartiers et surtout avec des femmes, on a beaucoup de femmes qui n'utilisent pas les adresses mails, leur boîte mail, mais qui utilisent beaucoup plus facilement l'application WhatsApp. C'est pour ça qu'on l'a choisie.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine. Et donc l'incident est clos.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 29 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 29 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

5. Médiation locale - Convention entre la Commune et la Région de Bruxelles-Capitale réglant les modalités de mise à disposition d'une subvention pour l'occupation temporaire située Rue De Koninck 38 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Plaatselijke bemiddeling - Overeenkomst tussen de gemeente en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot regeling van de modaliteiten en voorwaarden voor de toekenning van een subsidie voor de tijdelijke bezetting van het gebouw gelegen in de De Koninckstraat 38 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Je passe au point 5, un point sur la médiation locale, une convention entre la Commune et la Région réglant les modalités de mise à disposition d'une subvention pour l'occupation temporaire située rue De Koninck 38, qui concerne en fait l'occupation, depuis le 29 janvier 2021, par 160 transmigrants du bâtiment de Citydev. Il y a eu une série de réunions et de

rencontres concernant cette occupation-là et on arrive à cette décision, en tout cas, cet arrêté du gouvernement qui octroie un subside pour la gestion du site en sachant que ce subside va être utilisé pour les frais de de cette occupation-là. Ce sont 23.000 euros pour l'encadrement de l'occupation temporaire du 1er août 2021 au 30 mars 2022 pour le paiement des factures énergétiques et le forfait de 5.000 euros en faveur de l'asbl Chance for Humanity. Et donc, on a aussi d'autres partenaires, dont, via la Cocom, le financement du CPAS de Molenbeek pour deux mi-temps, assistants sociaux affectés au site, avec une série d'atouts par rapport à ce projet, dont notamment le fait que ça préserve le bâtiment qui est un bâtiment qui était inoccupé et qu'il y a quand même la sécurité sanitaire qui est garantie grâce à ce projet. Et alors, le développement de l'axe sans-abrisme au sein de la commune avec cet élément-là.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 vote négatif.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 negatieve stem.

6. Mobilité - Renouvellement du contrat de mobilité entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Mobiliteit - Hernieuwing van het mobiliteitscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

On peut donc passer au point six ce qui ressort de la mobilité, donc je tiens à souligner que mon collègue Achaoui est absent aujourd'hui, donc pour ses congés annuels. Donc, c'est le renouvellement du contrat de mobilité entre la Région et la Commune. C'est un point récurrent. Donc vous savez que pour sécuriser la sécurité piétonne et fluidifier la circulation automobile durant les heures de pointe à certains carrefours sur les voiries régionales uniquement, des interventions de la police sont mises en place et donc elles sont subsidiées annuellement par la Région. Cela varie entre 11.000 et 6.000 € annuellement pour lesdites prestations et donc, c'est le point de cette année-ci par rapport à cette mobilité.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

7. Mobilité - Modèle d'ordonnance de police du Conseil communal relatif à la mise en place de sanctions administratives communales pour non-respect de l'ordonnance temporaire du 15 juillet 2021 relative à la journée sans voiture.

Mobiliteit - Politieverordening van de gemeenteraad houdende de invoering van gemeentelijke administratieve sancties voor het niet-naleven van de tijdelijke verordening van 15 juli 2021 betreffende de Autoloze dag.

M. le Président :

C'est encore un point sur la mobilité. Ici, il s'agit de l'ordonnance de police relatif à la mise en place de sanctions administratives communales pour non-respect de l'ordonnance temporaire du 15 juillet 2021 relative à la journée sans voiture. C'est aussi en fait un point qui est récurrent, qui est donc une demande annuelle récurrente concernant donc la possibilité de donner le feu vert à la police pour pouvoir infliger des sanctions administratives pendant la journée sans voiture qui se déroulera le 19 septembre 2021. Merci.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

8. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police concernant le périmètre du Stade Edmond Machtens en matière de sécurité lors des matchs de football saison 2021-2022.

Juridische zaken - Bevestiging politieverordening betreffende de perimeter van het Edmond Machtensstadion met betrekking tot de veiligheid tijdens voetbalwedstrijden van het voetbalseizoen 2021-2022.

M. le Président :

C'est une confirmation de l'ordonnance de police concernant le périmètre du stade Edmond Machtens en matière de sécurité lors des matchs de football saison 21 22.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

9. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police concernant le contrôle d'identité dans le Quartier Edmond Machtens.

Juridische Zaken – Bevestiging politieverordening betreffende de identiteitscontrole in de wijk Edmond Machtens.

M. le Président :

C'est la confirmation de l'ordonnance de police concernant le contrôle d'identité dans le quartier Machtens, donc, à la suite de problèmes, dont notamment la présence de bandes de jeunes, deux incendies criminels qui se sont déroulés, une inondation provoquée par la destruction volontaire d'un tuyau à haute pression qui a été provoqué dans un des bâtiments, l'effraction commise sur la porte d'une cabine à haute tension. Voilà une série de problèmes. Et donc, ici, il s'agit d'une ordonnance prise pour le contrôle d'identité dans ce cadre, dans le quartier, dans ce quartier-là.

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Oui, merci, monsieur le Président. Les faits que vous relatez, c'est très grave pour les gens qui vivent dans le quartier d'être confrontés à ce genre d'actes et de phénomènes. Je pense qu'une présence policière est nécessaire. Le problème, c'est qu'il y a quelques mois, c'était Osseghem. Il y a eu Gare de l'Ouest et là, ça se déplace d'une place à une autre. Et donc, on prend des mesures policières qui sont en soi nécessaires, mais on sait aussi qu'avec ça, on ne résout pas le problème. Alors, ma question un peu qu'est-ce que vous prévoyez pour vous attaquer au fond du problème? Et c'est quoi le fond du problème? Maintenant, je trouve qu'on se limite à un travail superficiel, un travail de police qui est nécessaire, mais qui ne résout pas le problème. Et à Beekant, on va réaménager l'espace, on parle de consultation populaire. Mais c'est une consultation populaire sur papier. Dans les faits, il n'y a rien. Est ce qu'on discute avec les habitants? Qu'est-ce qu'il faut maintenant , qu'est-ce qu'il faudrait pour améliorer la situation? En quoi ça peut aider? Et là, il n'y a rien.

En plus, on parle de contrôle d'identité. OK, mais on contrôle l'identité des gens qu'on connaît 10 fois. Ça ne sert à rien, au contraire, ça empire la situation. On peut contrôler des gens qu'on ne connaît pas et ça, c'est nécessaire, mais ici, qu'est-ce qu'on va faire pour contrôler? Et puis quoi, ça n'empêche de vivre cela dans le quartier et on va augmenter les tensions, je crains cela, parce qu'on en a déjà parlé il y a deux mois ou trois mois, je pense que c'est M. Ben Salah qui est venu avec le point des récépissés lors des contrôles d'identité. Ici, on dit qu'on va faire des contrôles d'identité, OK, mais on ne parle pas d'un tel récépissé, on ne parle pas du tout de prendre des mesures pour prévenir qu'on tombe dans certains travers qu'on a connu à différents endroits à Bruxelles, avec des contrôles d'identité qui ne servent à rien et qui sont considérés comme une provocation, qui sont l'occasion de comportements encore plus inadmissibles. Et je trouve que ça, c'est problématique. Donc, je trouve qu'il est temps que la Commune se penche vraiment sur le problème, sur le fond des problèmes et qu'on cherche des solutions. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à Monsieur Daïf.

M. Daïf :

Oui, monsieur le Président, donc, en tant que président du Logement molenbeekois, il faut savoir que nous vivons une situation très, très, très, très difficile dans ce quartier-là, donc autour de Machtens 1, 3 et 5 et Beekant. Et bon, ce contrôle-là que nous avons demandé à madame la bourgmestre, il y avait une discussion avec le Logement molenbeekois et la police, donc, et la bourgmestre a pris cette décision-là, pour essayer un peu d'apaiser la situation. Il faut savoir qu'il y a des bandes de jeunes, extérieurs des logements de Molenbeek et qui viennent, je vous dirais, par exemple, dans un paragraphe de rapport d'un gardien de paix qui est là, ce qui s'est passé samedi passé, la semaine passée, à 15h10 8 personnes sur l'esplanade, à 15h30 les intéressés se sont déplacés devant nos locaux, au cinq Machtens, en une heure, nous avons constaté trois intrusions furtives à chaque fois que les locataires en sortent, où nos interventions ne sont plus prises en considération, à 17h30 seul un dealer, à

17h45 retour de plusieurs individus avec leurs sandwiches, 18H intrusion de huit personnes avec un chien agressif, servant à nous intimider pour que l'on ne puisse pas intervenir. Nous avons tenté d'intervenir, mais en vain, au vu du nombre et l'agressivité du chien et des personnes, et j'en passe.

Nous vivons une situation très, très, très difficile. C'est pour ça que je demande au conseil communal ici que l'intervention doit être radicale et rapide. La police doit intervenir et intervenir d'une façon énergétique parce que ce ne sont pas des locataires, ce sont des dealers, ce sont des trafiquants de drogue qui veulent squatter, qui veulent prendre cet espace-là, surtout les locaux des Logements molenbeekoïses par la force, comme leur territoire. Voilà ce que je voulais vous témoigner.

M. le Président :

Merci Mr. Daïf pour ce témoignage. En espérant bien évidemment que cette ordonnance permettra à la police d'aller vers un apaisement dans ce quartier-là. Et je passe la parole à Mr Ben Salah.

M. Ben Salah :

Très brièvement, par rapport à cette problématique, nous en avons déjà connu, on a de nombreuses reprises dans ces quartiers-là, Beekkant et il se trouve que cette ordonnance, cette proposition avait déjà émané de la précédente législature et nous sommes intervenus pour dire que non seulement ça ne règle pas la situation, mais ça la déplaçait, voire, ça l'empirait. Je n'ai pas très bien compris la raison pour laquelle mon collègue monsieur Daïf a sorti un rapport des gardiens de la paix, je ne pense pas que ce soit la meilleure manière de pouvoir apaiser les relations entre les gardiens de la paix et les jeunes et les citoyens en règle générale. Je pense que c'est un rapport confidentiel, et qu'il est nécessaire qu'il reste confidentiel ou tout du moins ne pas citer les personnes en question. En tous les cas, la fonction, car il n'y a pas beaucoup de gardiens de la paix qui, d'une certaine manière, viennent par hasard au niveau de ce quartier-là, donc veillez aussi à faire en sorte que leur sécurité, en évitant de sortir leurs fonctions, ce ne serait pas mal. Donc, la question, c'est dans la mesure où l'ordonnance de la précédente législature n'a pas fonctionné. Je ne vois pas pourquoi on devrait aller dans ce sens-là et je rejoins monsieur Vancauwenberge, concernant les fameux récépissés. Je pense que ça va mettre le feu aux poudres et ça va ajouter une problématique supplémentaire. Je vous remercie en espérant qu'on va trouver également l'alternative à ces propositions assez simples qui consistent à interdire à un certain nombre de citoyens de évidemment aller dans un endroit spécifique. Bien que je comprenne évidemment la situation des citoyens et des gens de ces quartiers qui ont besoin effectivement d'un secours, mais préventif, non pas forcément de manière systématique, avec cet autoritarisme qui est connu de la bourgmestre, depuis le début de la législature. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci monsieur Ben Salah.

Je passe la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Monsieur le président, lorsque j'étais président du Logement molenbeekoïse, j'ai été confronté aux mêmes problèmes que ce qui existe actuellement. La problématique à ce moment-là était principalement des jeunes qui habitaient le quartier, et donc il y a eu des interventions avec le collectif Machtens qui ont fait qu'on est parvenu à régler la situation, mais également avec force d'intervention de police et que la situation se dégradait jusque sur l'avenue de Rovere jusqu'à la Gare de l'Ouest, ainsi que tout le pàté du Machtens. Et donc, je crois qu'aujourd'hui, si on a déjà affaire à des groupes qui viennent de l'extérieur, comme on l'a connu à d'autres endroits dans la commune, il est un fait qu'il faut employer les grands moyens et faire le nécessaire pour rétablir l'ordre dans le secteur. Le gros inconvénient, et nous le savons tous, c'est que ce genre d'actions, ça va déplacer le problème. Ça ne va pas le résoudre. Mais malheureusement, actuellement, je ne suis pas certain qu'il y ait d'autres alternatives que ça, que pour rendre la quiétude aux habitants du quartier. Et puis après, il faudra faire un maximum que pour pouvoir tenir le plus longtemps possible. Et je suis certain que d'ici quelques mois, un an ou deux, on se retrouvera confronté à nouveau à ce genre de problématique, comme on l'a été il y a quatre ou cinq ans.

M. le Président :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je pense que voilà avec, à travers toutes les interventions qui ont été faites, on a et les questions et certaines des réponses, avec aussi des interrogations pour le futur. Bien évidemment, on sait très bien que la solution qui réglera une grosse partie des problèmes est dans d'autres matières l'emploi, l'économie, etc. Ça dépasse largement le cadre de cette question. Mais en tout cas, concrètement, ici, comme l'a dit Monsieur Eylenbosch, il n'y a pas beaucoup d'alternatives à des faits aussi graves qui viennent de la part de personnes qui échappent à notre territoire communal puisqu'il s'agit de personnes qui ne résident pas, ni même dans le quartier Machtens, mais pas du tout même à Molenbeek. Donc, il s'agira ici de donner la possibilité à la police d'intervenir pour faire justement, pour mettre un point d'arrêt à ces faits-là, quitte à ce qu'après, il y ait des déplacements, on sait toujours et la police le dit assez souvent, que quand il y a déplacement, il y a aussi un affaiblissement potentiel des nuisances et donc les choses seront traitées progressivement en fonction de l'évolution de cette de cette problématique. Voilà, merci. L'incident est clos.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 29 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 29 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

10. Affaires juridiques - Confirmation l'ordonnance de police portant l'obligation du port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence.

Juridische Zaken - Bevestiging van de politieverordening dat het dragen van maskers in drukke gebieden verplicht stelt.

M. le Président :

On passe au point 10 qui est donc la confirmation de l'ordonnance de police portant l'obligation du port du masque dans les lieux à fort niveau d'affluence. Et donc, vous savez qu'on avait pris une ordonnance pour le port du masque pour continuer le port du masque

dans certains axes. Je vous rappelle les rues de Ribaucourt, chaussée Ninove, chaussée de Gand, parvis Saint-Jean-Baptiste, dans la rue où se trouve le centre de dépistage et le centre de vaccination. Donc, il s'agit ici de la confirmation de cette ordonnance de police.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Évidemment, je ne mets pas en question cette ordonnance, mais simplement, j'attire votre attention que parfois, les axes sur lesquels on doit porter le masque ne sont pas forcément, les limitations ne sont pas forcément très claires. A un moment donné, il faudra améliorer la signalétique. Avant, effectivement, quand c'était obligatoire partout, on gérait ça peut être un peu mieux. Mais actuellement, quand effectivement, vous arrivez sur la chaussée de Gand, vous ne savez pas à partir de quand ça commence, quand se termine et parfois, en plus, à cause du trafic automobile, forcément, on se trouve sur des trottoirs qui ont un mètre de large, donc forcément, parfois, c'est extrêmement compliqué. Donc, il faudrait améliorer ces signalétiques pour aussi faciliter, rendre un peu plus visible cette obligation sur ces axes. Merci.

M. le Président :

Merci Mr. Sumlu, et donc, bien évidemment, il s'agit en fait des axes qui sont en fait des axes commerciaux et généralement donc la mesure, elle a aussi expliquée un peu sur la page Facebook et sur le site de la commune, mais il s'agit en fait des parties de cet axes-là qui sont en fait surtout commerçants, puisqu'une grosse partie de ces axes sont commerçants, il a été préféré de mettre tous les axes en entier et donc toute la chaussée Ninove, toute la rue Ribaucourt, toute la chaussée de Gand, le parvis Saint-Jean-Baptiste et donc les deux centres, c'était vraiment au départ, c'est vraiment le fait de voir qu'il y a encore des concentrations importantes sur ces axes-là. Et donc, c'est comme ça qu'on est arrivé à ces axes-là. Il est vrai que la signalétique était plus facile avant parce qu'il y avait tout un tout, une politique, on a commencé par cette politique-là. On a commencé par le fait de réserver certaines rues, de mettre certaines rues avec la non-obligation du masque. Mais après, comme la Région a généralisé le port du masque sur tout le territoire, donc les plaques, les panneaux ont été retirés. Et il est vrai que maintenant. On n'a pas spécialement des panneaux qui sont mis au début de la chaussée de Gand ou de la rue de Ribaucourt, mais une communication assez importante a été faite au moment où l'ordonnance a été prise.

Je donne la parole à monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je sais qu'on doit avancer sur ce point rapidement, mais vous me donnez l'exemple en disant que c'est annoncé sur Facebook et page sur la page Internet de la commune. Mais ces axes-là sont fréquentés par des non Molenbeekoïses, même des non-Bruxelloïses. Le but, ce n'est pas qu'il y a une polémique. Absolument pas. Là, on est dans une commune où on va discuter tout à l'heure, il y a un taux de vaccination très faible, donc le port du masque, ça devient encore plus important parce qu'avec le masque, on protège les autres. Donc, ces signalétiques-là, ça devient extrêmement important à mettre en place. Peut-être que certaines sont en place, mais comme je dis, les limites ne sont pas toujours très visibles et donc peut être augmenter la taille de ces signalétiques. Je pense que ce sont des

informations qu'on doit absolument transmettre aux habitants ou aux personnes qui fréquentent ces axes. Merci.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur Kalimbiriro.

Mme Kalimbiriro :

Vous parlez du port du masque, mais moi, je suis surtout interpellée par rapport aux gens qui s'embrassent, qui se sautent dessus. Je ne sais pas comment on doit faire pour leur dire que ça ne doit pas se faire.

M. le Président :

Ça, je pense que si on leur dit de ne pas s'embrasser, on va se faire avoir.

En tout cas, s'ils le font sur la chaussée de Gand, ce sera surtout sans masque, ce sera relevé.

Monsieur Ben Salah, on a répondu à la question de Mr. Sumlu, Mr. Sumlu a eu le dernier mot et donc vous n'étiez pas inscrit pour ce point-là. Donc on va, on va clôturer ce point-là et on va passer à l'autre point. Merci pour votre compréhension.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**11. Affaires juridiques - Parc communal entre le projet Ekla et le projet Go West - Modification de l'assiette de la servitude de passage et octroi d'un droit de superficie par citydev.brussels - Approbation.
Juridische zaken - Gemeentelijk park tussen het project Ekla en het project Go West - Wijziging van de grondslag van de erfdiensbaarheid van overgang en toekenning van een recht van opstal door citydev.brussels - Goedkeuring.**

M. le Président :

C'est le parc communal entre le projet Ekla et le projet GO West, donc la modification de l'assiette de servitude de passage et l'octroi d'un droit de superficie. Je pense que vous voyez un peu près ce que c'est, mais mon collègue Jef Van Damme peut aussi donner une explication.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, donc, on en arrive finalement à la fin des travaux sur cette parcelle, avec la tour, avec tous les logements autour et donc finalement, nous pouvons donc aménager le parc qui sera à l'intérieur de cet îlot et donc, ça sera un parc qui sera géré par la Commune et il faut évidemment clarifier l'assiette exacte de ce parc. Ici, c'est une modification de cette assiette en notre faveur. Mais bon, il s'agit de quelques mètres carrés et donc, il faudrait faire cette adaptation technique pour pouvoir finaliser le parc.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme pour cette explication.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard:

Désolée de déranger.

M. le Président :

Voilà, voilà, voilà, voilà. Ne bougez plus à rien et parlez. Vous aviez touché à quelque chose qui avait fait qu'on vous entendait. Est-ce que vous pouvez retoucher à ce bouton-là ?

Mme Piquard :

Je ne touche plus à rien, mais en fait, ce n'était pas pour ça que je voulais intervenir. J'ai un problème. Je ne suis pas sur mon ordinateur habituel et j'ai un problème avec ma main. Elle n'est pas en jaune quand je la lève et alors je ne sais pas où j'en suis, excusez-moi.

M. le Président :

Ecoutez, voilà, c'était un coup d'essai. Retenez la manœuvre. On va passer au point suivant et on sera vigilant pour voir votre main quand elle sera levée, bien évidemment.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

12. Département Infrastructure et Développement Urbain - Approbation de la convention relative à la gestion des hydrants par VIVAQUA sur le territoire communal - Report du 23/06/2021.

Departement Infrastructuur en stedelijke ontwikkeling - Goedkeuring van de overeenkomst inzake het beheer van brandkranen door VIVAQUA op het gemeentelijk grondgebied - Uitstel van 23/06/2021.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Politique de la Ville 2017-2020 - Réaménagement du parc Menin-Etangs Noirs - Droit de superficie pour une cabine haute tension Sibelga - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid 2017-2020 - Herontwikkeling van het Menen-Zwarte Vijverspark - Opstalrecht voor een Sibelga-hoogspanningscabine - Goedkeuring.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.*

14. Département Infrastructures et Développement urbain - Réfection des trottoirs et de l'asphalte ainsi que la plantation d'arbres dans le cadre du CDC 19.032 - lot 1 - Sécurisation et mise en accessibilité des abords d'écoles dans le cadre d'une zone 30 de 9 voiries communales (rue Delaunoy, rue Alphonse Vandenpeereboom, avenue Jean Dubrucq, rue du Comte de Flandre, rue de la Borne, rue des Quatres-Vents, avenue du Condor, avenue des Tamaris, rue de l'Éléphant), ainsi que la sécurisation des traversées piétonnes de la rue des Écoles (parvis Saint-Jean-Baptiste), rue Eugène Laermans et rue de Ribaucourt, rue Mommaerts et rue Eugène Laermans, avenue des Myrtes, rue Piers et rue Adolphe Lavallée dans le cadre du projet d'investissement pour l'amélioration de la sécurité routière en voiries communales en 2021 - Approbation de la convention concernant l'obtention d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale et modification du mode de financement de la dépense.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Herstelling van stoepen en asfalt alsook aanplanting van bomen in het kader van het bestek 19.032 - perceel 1 - Beveiliging en het toegankelijk maken van schoolomgevingen in het kader van zone 30 van 9 gemeentewegen (Delaunoystraat, Alphonse Vandenpeereboomstraat, Jean Dubrucqstraat, Graaf van Vlaanderenstraat, Paalstraat, Vier-windenstraat, Condorlaan, Tamariskenlaan, Olifanstraat) en de beveiliging van oversteekplaatsen van Schoolstraat (Sint-Jan-Baptistvoorplein), Eugène Laermansstraat en Ribaucourtstraat, Mommaertsstraat en Eugène Laermansstraat, Mirtenlaan en Piersstraat en Adolphe Lavalléestraat in het kader van het investeringsproject ter verbetering van de verkeersveiligheid op de gemeentelijke wegen in 2021 - Goedkeuring van de samenwerkingsovereenkomst voor de verkrijging van een subsidie met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en wijziging van de wijze van financiering van de uitgaven.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Une petite explication, en fait ce n'est rien de nouveau sauf que le financement change et donc, nous devons repasser devant le conseil parce que le financement change en notre faveur dans le sens où nous avons obtenu des subsides de la Région pour faire les travaux qui ont déjà été lancés et nous pouvons nous permettre ici de prévoir moins de budget communal parce que la Région va prendre en charge une partie du budget et donc, c'est pour ça que nous devons faire ce changement. C'est uniquement un changement financier et pas un changement, pas un nouveau projet sur le fond.

M. le Président :

Merci monsieur Van Damme. On a une main qui a été levée par Mme Evraud. Est-ce une main périmée ou est-ce une main active ?

Mme Evraud:

Non, monsieur le Président, autant je me réjouis vraiment qu'il y ait une réfection de trottoirs, de l'asphalte et une sécurisation des abords des écoles. Mais je me suis demandé, la plantation d'arbres, ça va coûter combien d'emplacements de parkings au niveau de la commune? Je vous remercie.

M. le Président :

Merci madame Evraud. Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Il faut évidemment aller voir projet par projet. Ici c'est un projet, c'est un marché global qui concerne 9 rues différentes. Si vous me posez une question plus précise, que ce soit par mail ou par interpellation, je peux vous répondre. Mais ici, c'est tellement générique. On parle du financement d'un projet, pas du projet du fond qui a déjà été discuté. Mais si vous avez une question spécifique par rapport à une grille spécifique, je peux vous répondre. Maintenant de façon générique, pour les neuf voiries ensemble, c'est un peu difficile.

M. le Président :

Madame Evraud, peut-être que vous pourriez adresser un email à Monsieur Van Damme pour des précisions.

M. Ikazban:

Combien est-ce qu'on gagne d'oxygène par nombre d'arbres dans la commune ?

M. le Président :

L'échevin a pris note des questions.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de services pour la mission complète d'auteur de projet en vue de la rénovation lourde et du réaménagement complet du château du Karreveld (bâtiment partiellement classé) en espace d'intérêt collectif et culturel, ainsi qu'en variante exigée la construction de deux extensions, sis avenue Jean de la Hoese 3 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Prise de connaissance - Adaptation des documents du marché - CDC 21.002.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor diensten met betrekking tot de volledige missie van projectontwerper voor de grondige renovatie en de volledige herinrichting van het Karreveldkasteel (gedeeltelijk geklasseerd gebouw) in een ruimte van collectief en cultureel belang, alsook in vereiste variant de bouw van twee uitbreidingen, gelegen Jean de la Hoeselaan 3 te Sint-Jans-Molenbeek - Kennisname - Wijziging van de opdrachtdocumenten - Bestek 21.002.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

C'est un point que j'avais expliqué la fois passée. Il n'y a rien qui a changé. Sauf qu'apparemment, dans les annexes qui étaient à la délibération précédente, il y avait une annexe qui n'était pas correcte et aucun conseiller communal, ni fonctionnaire ne l'a remarqué. C'est la Tutelle qui l'a remarqué. Donc ici, c'est la version avec les bonnes annexes parce qu'il y en a plusieurs. Donc il y avait une des annexes qui n'était pas correcte. Maintenant, ce sont toutes les bonnes annexes qu'il faut réapprouver.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

16. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux portant sur la construction d'un immeuble à plusieurs fonctions sis avenue De Roovere 9 à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest". Opération 1.1 Centre de Quartier Ouest - Fixation et approbation des conditions du marché - CDC 21.009.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een gebouw met verschillende functies, gelegen De Rooverelaan 9 te Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark'. Operatie 1.1. Wijkcentrum West - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht - BESTEK 21.009.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Oui, c'est un projet dont je suppose que vous avez déjà pris connaissance, mais c'est quand même un projet très, très important. C'est le projet de la construction d'un centre de quartier à l'endroit où se trouvait le restaurant Pythagoras, tout près de la gare de l'Ouest, juste à côté du parc Marie-Josée et ici, nous lançons le marché pour vraiment construire le bâtiment. Nous avons déjà obtenu donc le permis. On va donc passer à la désignation d'un entrepreneur, nous l'espérons encore avant la fin de l'année pour pouvoir commencer dans le courant de l'année prochaine les travaux de réaménagement proprement dit. Soit fin d'année, soit au début de l'année prochaine, on va connaître l'entrepreneur qui va pouvoir faire ces travaux. Ici nous lançons ce marché de travaux pour cette infrastructure.

Je vous rappelle les grandes lignes de ce projet. Au rez-de-chaussée, il y aura un Horeca et l'entrée du bâtiment avec encore quelques locaux qui seront des locaux destinés aux associations de quartier. Au premier étage, il y a des locaux pour les associations de quartier. Alors au-dessus, on aura un hall de sports pour le quartier sur deux niveaux et tout au-dessus, il y aura une terrasse normalement accessible à tous. Voilà.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je pense que Jef a peut-être, a répondu à ma question, mais je vais quand même la reposer pour être certain. Mais en fait, c'est une très belle opération, donc un endroit qui je pense méritait d'avoir une attention particulière puisque ce restaurant Pythagoras, est là depuis des lustres et des lustres. Ma question, c'est de savoir, si les fondations au sous-sol c'est là que se trouvent les vestiaires vétustes adjacent, le terrain de football, je suppose qu'on a prévu dans tout cet aménagement, des vestiaires en relation avec ce terrain de football digne de ce nom? Parce que vous avez parlé de hall sportif sur deux niveaux. Évidemment, il

y a des vestiaires pour l'infrastructure sportive couverte. Je pense que ce n'est pas tout à fait pareil pour les terrains de football. Est-ce qu'on a vraiment bien pensé à avoir aussi cet élément qui permet d'être utilisé, d'ailleurs, même quand c'est fermé, sans avoir accès au bâtiment ? J'ose espérer que oui, mais je voulais quand même poser la question pour m'en assurer. Je félicite le Collège pour cette belle initiative !

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Je voulais vous poser une question simple : vous avez parlé d'un établissement Horeca. De quel type d'établissement Horeca parlez-vous? Vous parlez de restaurants, cafés, snacks?

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf:

C'était la même question que Monsieur Eylenboch, donc le type d'Horeca et qui va gérer ces locaux ? Est-ce que ce que la Commune va la louer?

M. le Président :

Merci monsieur Daïf.

Je donne la parole à monsieur Taelemans.

M. Taelemans:

Bonjour. Passant souvent dans le quartier, j'ai vu qu'il y avait déjà des travaux entrepris. Ça fait déjà plusieurs semaines que je vois des gens rentrer et sortir avec du matériel et maintenant je me suis posé la question à quoi servait la tribune, en tout cas ce qui ressemble à une tribune et à quoi servait ce genre de tribune?

M. le Président :

Merci monsieur Taelemans.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Merci monsieur le Président. Je voulais juste savoir s'il y a eu une communication avec les riverains à propos du commencement de ce chantier et comment va se passer, en tout cas, l'organisation d'un tel chantier dans un tel nœud de mobilité?

M. le Président :

Merci Monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Tout d'abord, merci à M. Ikazban de rappeler un point important que j'avais oublié de souligner. C'est en effet évidemment en sous-sol demi enterré en fait, mais au niveau du terrain de foot, il se trouve des vestiaires, des vestiaires qui sont utilisés par les footballeurs du site et donc, ils sont en effet très importants. Ils vont être refaits aussi dans le cadre du bâtiment et donc, on va en fait maintenir la situation telle qu'elle est aujourd'hui, sauf qu'elle sera plus moderne et un tout petit peu plus grand.

Alors, par rapport aux Horecas, monsieur Daïf et monsieur Eylenbosch, pour tout nouveau Horeca que nous installons dans nos infrastructures, nous lançons un appel à candidature et nous allons faire de même ici. Comme c'est un chantier qui doit encore démarrer, nous ne l'avons évidemment pas encore fait parce qu'il s'agit d'un chantier qui durera près de deux ans et donc ce sera plutôt dans deux ans qu'on lancera cet appel à candidature. Le but est d'y installer un Horeca de 100 à 150 mètres carrés. Ce n'est pas énorme et je suppose que ce sera plutôt un Horeca de type snack qu'un véritable restaurant dans le sens du Pythagoras ancien. Mais donc, cette décision doit encore être prise plus tard.

Alors, la question de monsieur Taelmans par rapport aux travaux qui ont été faits sur place, pour le moment, vous savez monsieur Taelmans, que c'est un endroit qui a été délabré pendant un certain temps pour cause d'un conflit avec les repreneurs du Pythagoras, chose sur laquelle je ne vais pas m'étendre aujourd'hui. Nous avons décidé plutôt que de laisser encore la situation actuelle se perdurer, encore six mois jusqu'au moment de la désignation d'un entrepreneur, de faire quelques travaux provisoires d'aménagement pour y installer un mini centre de quartier temporaire. C'est à dire que normalement, d'ici une ou deux semaines au plus tard, cet espace sera temporairement dédié aux activités du quartier. Il y a une ASBL qui va gérer cet espace pendant quelques mois, pendant 6 à 8 mois et qui va pouvoir y faire des activités avec d'autres associations du quartier qui seront toutes invitées à travailler dessus et avec lesquelles on est déjà en contact dans le cadre notamment de MolenOest, qui a un peu la même vocation temporaire.

Alors, la communication est évidemment très importante. Au moment où on va lancer les travaux proprement dits, on va évidemment faire une réunion d'information auprès des riverains pour leur expliquer le timing et l'objectif de ces travaux. Entre temps, il y a déjà eu beaucoup, beaucoup de réunions avec le quartier dans le cadre du contrat de quartier dans lequel ce projet s'inscrit, le contrat de quartier autour du parc de l'Ouest où vous étiez vous-même déjà venu, et évidemment aussi dans le cadre de l'enquête publique pour le permis d'urbanisme, dans le cadre aussi de la concertation qui a eu lieu pour l'élaboration de ce permis d'urbanisme. Il y a eu des réunions pendant le Covid, donc une présence sur place pour expliquer aux passants et aux gens qui habitent le quartier, pour montrer à quoi on veut faire ressembler ce bâtiment. Donc, il y a eu déjà eu pas mal de communication, mais évidemment, on va continuer cette communication lors du début des travaux, j'espère au printemps 2022.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme pour vos réponses.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch, mais seulement en ce qui concerne l'Horeca.

M. Eylenbosch:

Merci Monsieur le Président. J'entends bien Monsieur l'échevin. Vous êtes au début du projet, mais c'est bien maintenant qu'il faut commencer à réfléchir à savoir quel type d'établissement vous voulez avoir parce que, comme vous le dites, vous êtes limité ici en termes de superficie. Si vous allez sur un restaurant, par exemple, vous n'allez pas aménager les cuisines de la même façon que si vous le faites pour un café ou pour un snack.

Maintenant, je me pose la question de savoir si ce choix-là est le meilleur, dans le sens que déjà, sur la chaussée de Ninove, quand vous remontez vers le Mettewie, vous avez déjà pas mal d'établissements en snack qui existent à ce niveau-là. Vous avez deux ou trois cafés qui sont là, dans le quartier également. Donc, ça veut dire une concurrence supplémentaire sur le même type de commerces plus ceux qui se trouvent également au niveau de la gare de l'Ouest. C'est aussi un coin où il y a eu pas mal de problèmes de nuisances en termes de bruit et en termes de propreté. Vous le savez, et donc la question qu'on peut se poser, c'est que si on remet un snack à cet endroit-là, est-ce qu'on ne va pas recréer de nouveau une possibilité d'effets d'attraits de bandes de jeunes, etc. qui sont consommateurs de ce genre d'établissement et d'avoir à ce moment-là de nouveau une problématique plus importante qui va se poser par rapport aux habitants du quartier qui était déjà très fort perturbés par rapport à tout ce bruit, par rapport à la propreté, canettes, machins, etc. qui étaient déjà jetés sur l'espace public?

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Oui, donc, quand je disais que le type d'établissement n'est pas encore déterminé, c'est parce qu'on va livrer un espace casco qui sera aménagé par le repreneur, ce qui est l'habitude, parce qu'évidemment, celui qui va exploiter le lieu ne veut pas rentrer dans un lieu tout fait. Il a envie de le personnaliser. Ce que je vous dis, c'est qu'il n'y a pas moyen de faire un grand resto avec une grande cuisine et avec plein de places assises. Ça veut dire qu'on sera dans un café ou un petit snack.

Alors l'opportunité d'avoir ce genre d'établissement-là, je crois que c'est plutôt une bonne chose. D'une part, parce que c'est la gare de l'Ouest. Il y a quand même beaucoup, beaucoup de passage et d'ailleurs le resto Pythagoras, il était là, entre autres, pour cette raison-là. L'accessibilité est optimale. Il y a en effet d'autres commerces de ce type dans le quartier, mais nous savons tous que ce genre de commerces a aussi tendance à se regrouper autour de certains axes. Donc je crois que c'est une chose normale, assez logique. Ce qui est important de savoir, c'est que l'orientation de ce café, il est en direction la voirie et donc ça

veut dire qu'il n'est pas coté bâtiment De Roovere. Il est plutôt côté voirie avec la possibilité d'avoir une terrasse qui sera en front du bâtiment et qui va justement pour moi assurer une sorte de contrôle social, ce qui manque bien aujourd'hui, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé justement de faire ces petits travaux temporaires pour avoir un contrôle social sur place, parce que sinon, et c'est ce qu'on a vu pendant un an ou deux, ça devient un coin mort, délabré et je crois que cet Horeca va pouvoir faire vivre le quartier. C'est d'ailleurs aussi la volonté de la bourgmestre qui est responsable du développement urbain et qui tire ce projet comme première parce que c'est le projet phare, si on veut, du contrat de quartier autour de la gare de l'Ouest.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Oui, en fait, ce n'est pas du tout sur ce point, mais il y a eu plusieurs conseillers communaux qui me signalent qu'ils n'ont plus d'image.

M. le Président :

Oui, donc, il y a effectivement un problème, on est en train d'essayer de le régler. Apparemment, ils arrivent à se parler entre eux. Monsieur Mahy que je viens d'avoir en ligne, va les prévenir qu'on est en train d'essayer de régler le problème et je suppose que ça va aller très vite.

Peut-être une suspension de cinq minutes si ça ne vous dérange pas, le temps qu'on reconnecte.

La séance est suspendue./ De zitting wordt onderbroken.

M. la Président :

Les conseillers communaux sont attendus à la salle du conseil.

Je rouvre la séance.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

17. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à la démolition et à la reconstruction du bâtiment sis rue Ransfort 66 en vue d'agrandir et de réaménager l'école n°10 sise rue Ransfort 76 à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché – CDC 21.014.

Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de afbraak en de heropbouw van het gebouw gelegen Ransfortstraat 66 met het oog op de uitbreiding en de herinrichting van school nr. 10 gelegen Ransfortstraat 76 te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 21.014.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Comme vous savez, la bourgmestre a annoncé en début de législature que nous allions lancer quelques gros chantiers d'investissements dans nos écoles communales. Ceci, c'est un de ces gros chantiers qui débute maintenant. Il y a déjà beaucoup de travail préparatoire qui a été fait dans les mois et les années précédentes, mais ici, on arrive tout doucement à concrétiser un de ces projets, c'est le projet pour l'école 10, rue Ransfort. C'est une école qui se trouve fort enclavée dans le sens où elle se trouve un peu en intérieur d'îlot mais en même temps, vu l'agrandissement des années précédentes, il y a quelques bâtiments, quelques constructions temporaires à l'intérieur de cet îlot qui font que la cour de récréation, par exemple, est fort réduite et donc, le but n'est pas tellement ici d'augmenter la capacité scolaire, mais d'augmenter la qualité de cette école en agrandissant les bâtiments et en faisant en sorte que nous pouvons enlever les constructions temporaires sur la cour pour agrandir la cour en même temps. Nous allons augmenter la qualité de l'enseignement en augmentant la qualité du bâtiment avec ce projet qui est quand même un projet considérable.

Nous venons donc d'acquérir un bâtiment adjacent au bâtiment communal et nous avons maintenant des plans qui sont prêts pour commencer à rénover une partie de ces bâtiments et à construire même une nouvelle partie de bâtiment à côté de l'école existante pour agrandir l'espace tout en gardant le même nombre de classes et le même nombre d'élèves sur place, et donc en créant de cette sorte plus de qualité d'enseignement. C'est un chantier important et considérable. Ici, nous lançons donc le marché de travaux, c'est à dire que nous allons de nouveau à la recherche d'un entrepreneur pour faire ces travaux, pour exécuter ces travaux et donc, j'espère à nouveau que ce sera un chantier que nous pourrons donc attribuer fin de cette année, début de l'année prochaine au plus tard.

M. le Président :

Merci monsieur Van Damme.

Monsieur Taelemans demande à réagir, je donne la parole à monsieur Taelemans.

M. Taelemans:

Je ne voulais pas réagir au point 17, mais je n'ai pas eu de réponse au point 16 parce qu'on a été coupé et je n'ai pas entendu la réponse au questionnement de monsieur Ikazban non plus. Est-ce que vous y avez répondu ou bien on a été coupé?

M. le Président :

Tout à fait, tout à fait. On a répondu et vous allez peut-être pouvoir le lire dans le PV si ça vous suffit. Sinon, il peut répéter peut-être.

Monsieur Van Damme va le répéter.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

En toute vitesse, mais quand même en étant complet. Première question de monsieur Ikazban, la question d'avoir des vestiaires et de garder le vestiaire. Oui, évidemment, le but, c'est de garder les vestiaires et de les rénover et de les utiliser comme aujourd'hui dans le sous-sol de ces bâtiments.

Il y avait une question concernant l'Horeca auquel j'ai répondu, que le but est d'avoir un café ou un snack sur place, mais que l'affectation au final sera décidée par la personne ou les personnes qui seront choisies pour exploiter cet Horeca et donc, que nous vous livrons un espace casco qui sera réaménagé par l'exploitant futur qui doit encore être désigné dans le courant des années à venir, parce que les travaux vont durer deux ans. Donc on a encore un peu de temps pour faire ça.

Troisième question concernant les travaux que vous avez vu sur place, c'est donc des travaux d'aménagements temporaires pour utiliser l'espace et pour activer l'espace le plus possible déjà maintenant, pour éviter que cet espace reste encore six mois sans activité et normalement, donc d'ici quelques jours, voire une ou deux semaines, vous allez voir des activités qui vont s'organiser dans l'espace, dans un petit espace aménagé à l'intérieur des bâtiments qui ont vocation d'être détruites entièrement.

Alors, la dernière question concernant la communication vers le quartier, évidemment, nous allons communiquer sur toutes les étapes, comme on l'a fait dans le passé, et nous allons continuer à le faire dans les années à venir pour informer les riverains. D'ailleurs, je signale qu'il y a déjà sur les murs du bâtiment actuel des explications assez détaillées, avec des plans assez détaillés qui montrent le futur de ce bâtiment.

Voilà donc pour le point 16. Et donc, je venais d'expliquer le point 17.

M. le Président :

Monsieur Taelemans, j'espère que vous avez eu votre réponse à vos questions et que vous êtes satisfait par la réponse répétée de M. Van Damme.

M. Taelemans:

Tout à fait ! Je vous remercie en tout cas président.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban pour une réaction au point 17.

Mme Piquard:

Je voulais aussi intervenir pour le point 17.

M. le Président :

Attendez, on va d'abord laisser intervenir monsieur Ikazban et puis on revient vers vous.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président. Je voudrais remercier monsieur Taelemans d'avoir la même préoccupation que moi et sachez que si Jef Van Damme ne m'aurait pas répondu, j'aurais reposé la question et donc ça lui a permis toutefois de dire deux fois que ces vestiaires annexés au terrain de football seront entièrement rénovés. C'est une bonne chose.

Avec ce point 17, je voudrais quand même me réjouir du fait qu'à Molenbeek on construit des écoles, on construit des nouvelles écoles ces dernières années. C'est quand même assez rare dans les communes francophones. Je voudrais ici relever qu'on n'oublie pas les anciennes écoles puisqu'ici, j'avais déjà fait la remarque. On rénove aussi les anciennes écoles et ici, cette école me tient particulièrement à cœur puisqu'elle se trouve dans un des quartiers les plus anciens de Molenbeek. La rue Ransfort, c'est une des rues les plus anciennes si pas la plus ancienne de Molenbeek-Saint-Jean et pour une école qu'on donnait morte il y a quelques années, je trouve que c'est sympa, c'est chouette.

Ce collège s'était fixé comme priorité l'enseignement et voilà un projet qui, je pense, est à l'image un peu de la volonté du Collège, donc pas simplement de construire de nouvelles écoles, c'est nécessaire, mais aussi de rénover nos anciennes écoles, nos anciennes bâtisses et par là même, améliorer la qualité de l'encadrement de nos petits bambins. Je vous remercie. Je félicite le Collège pour cette initiative.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard:

Oui, je me félicite aussi de l'opération. Toutefois je me demandais si la cour de récréation, j'espère qu'on l'agrandit quelque peu et surtout qu'on pourrait prévoir un préau en tissu comme il y a l'école Tamaris parce que je trouve que s'oxygéner en toute saison pour les enfants, c'est précieux aussi, après les cours ou pendant les cours.

M. le Président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Je remercie donc monsieur Ikazban pour ses mots et pour ses encouragements parce qu'en effet, c'est important, pas seulement de construire de nouvelles écoles, mais aussi de faire en sorte que les écoles qui sont déjà là, soient de bonne qualité, tant au niveau enseignement qu'au niveau d'infrastructure dans laquelle elles se trouvent.

Pour la question de Mme Piquard, elle est évidemment très importante. Le but, c'est justement de faire en sorte que la cour s'agrandisse, pas en l'agrandissement dans le sens strict du terme, mais en enlevant des bâtiments ou des pavillons temporaires qui sont sur la cour, on va pouvoir générer plus de places et donc la cour sera considérablement agrandie et l'espace de jeu sera considérablement agrandi par cette opération. Évidemment, on va prévoir des pavillons, une sorte d'abri pour une partie de la cour en cas de pluie est prévu dans le projet également.

M. le Président :

Merci monsieur Van Damme.

Madame Piquard, est-ce que cela répond à votre question ?

Mme Piquard:

Impérativement, oui, et je remercie monsieur Van Damme.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf:

Je voulais intervenir avant la parole de monsieur Jef Van Damme, notre échevin, pour dire que par rapport à cette école-là, par rapport à notre ami, Jamal, c'est une école qui a été rénovée complètement à l'époque et que nous avons utilisé les classes en bois qui se trouvent dans la cour pour agrandir, puisqu'à l'époque, il y avait une demande. L'école était rénovée, à moins qu'il faille maintenant reprendre certaines choses, évidemment, qui se sont détériorées, le projet, est ceci, c'est justement l'achat d'agrandir vers du dur, mais ce n'est pas monsieur Jef Van Damme qui va me contredire par rapport à cette rénovation qui était déjà faite.

M. Ikazban:

Monsieur le président, c'est exactement ça. C'est pour ça que je me réjouis qu'on puisse agrandir cette école dans le dur. Maintenant à Molenbeek, les pavillons provisoires, ils n'ont de provisoire que le nom. Il y a qu'à voir à l'école 11. C'était aussi parti pour être des pavillons provisoires qui sont restés des dizaines d'années.

M. le Président :

Voilà, avec ce collège, c'est fini le provisoire.

M. Ikazban:

Je peux simplement me permettre, puisque Mohamed Daïf, me tend une perche que je vais saisir. Donc, le travail d'un Collège, justement, je pense que c'est un travail qui est continu, qui ne se limite pas simplement à une législature de 6 ans et c'est vrai que Mohamed Daïf, quand il était échevin des Travaux publics, il a entamé de nombreux chantiers, de nombreux travaux dans cette commune et notamment la rénovation des écoles et je me réjouis de voir qu'ici, Jef Van Damme marche sur ses pas et on verra en fin de législature s'il fera aussi bien que lui.

M. le Président :

Merci beaucoup pour ces points historiques dont l'action peut aussi marquer l'histoire. On le verra avec Jef Van Damme.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**18. Propriétés communales - Propriété Communale sise rue du Comte de Flandre, 47 - Location d'un rez-de-chaussée commercial
Gemeentelijke eigendommen - Gemeentelijke eigendom gelegen in de Graaf van Vlaanderenstraat 47 - Huur van een gelijkvloers handelspan**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Oui, juste un petit mot pour dire qu'évidemment, la bijouterie est déjà là et donc ce que nous proposons maintenant, ce que nous proposons maintenant, c'est que nous prolongions. Nous faisons un nouveau contrat de 9 ans, donc un bail commercial de neuf ans avec le même exploitant qui s'est acquitté de tous ses devoirs et de ses obligations?

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**19. Propriétés communales - Marchés de service - Dépannage des installations techniques des bâtiments communaux - Approbation des conditions et du mode de passation.
Gemeentelijke eigendommen - Opdrachten voor diensten -Herstelling van de technische installaties van gemeentelijke gebouwen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'échevin Van Damme :

Oui, c'est assez technique, mais c'est important l'entretien et surtout l'intervention en cas de problème de chauffage.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Je voulais juste savoir si vous avez des accords-cadres pour ce genre de travaux, parce que ça permet aux services de gagner beaucoup de temps au lieu de faire plusieurs marchés et multiplier les marchés. Je ne sais pas si vous pensez à multiplier les accords-cadres pour essayer de gagner du temps. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Hamzaoui.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Oui, monsieur Hamzaoui, c'est exactement ceci. C'est justement un marché cadre qui nous permet d'intervenir au cas où, et donc ce n'est pas uniquement par rapport à un nombre d'emplacements ou de dépannage spécifique, mais justement de permettre à nos services d'intervenir à tout moment quand il y a des pannes et des entretiens qui doivent être faits.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 32 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

20. Propriétés communales - Adaptation du Règlement d'attribution des logements communaux.

Gemeentelijke eigendommen - Aanpassing van het Reglement voor de toewijzing van gemeentelijke woningen.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Oui, merci monsieur le Président.

Quelques mots sur ce règlement pour déjà vider certaines questions de nos conseillers. Nous avons adapté le règlement d'attribution des logements communaux pour le rendre conforme à la législation régionale. Nous en avons également profité pour apporter des améliorations d'initiatives communales et ce texte a été bien sûr soumis, nous avons demandé au Conseil consultatif du logement, comme il se doit, de produire son avis.

Vous avez ici le texte et l'arrêté du gouvernement de la Région qui impose une principale modification. Cette modification se situe dans l'article 10, vous, l'aurez lue. Nous avons dû intégrer un régime dérogatoire dans ce règlement qui concerne des situations d'extrême urgence, les logements adaptés PMR, notamment les personnes âgées, entre autres. Alors, je pense qu'il faut donner un petit mot quand même sur la notion la plus floue, la plus floue de ce régime dérogatoire qui est la situation d'extrême urgence. C'est une notion interprétable, vous en conviendrez. Alors, le collège des bourgmestre et échevins ne peut déroger au règlement d'attribution, il faut le savoir, que sur avis conforme de la Calc et uniquement. Mais la situation d'extrême urgence est déterminée non pas par le collège ou par un personnage ou une personne politique, mais est déterminée sur la base d'un rapport social établi par un travailleur social du service compétent et sur avis préalable comme c'est écrit dans le texte des services d'urgence de la commune, le Scav et le Puic, donc, à l'exception bien sûr des membres des services siégeant au sein de la Calc évidemment. Le rapport social doit être approuvé par la Calc à l'unanimité de ses membres et bien sûr, je demanderai à la Calc la plus grande prudence sur cette notion d'extrême urgence et de son application pour éviter bien sûr tout abus. Il y a aussi deux principales modifications d'initiatives communales. J'en ai parlé juste un peu plus haut. La première modification, c'est dans le cas où le courrier d'invitation qui est envoyé par recommandé, revient à la Commune avec une mention indiquant qu'il y a eu un changement d'adresse. Le service effectuera, c'est mis règlement, effectuera dorénavant une recherche de la nouvelle adresse au registre national et enverra donc un courrier s'il retrouve cette adresse aux candidats locataires. Il faut savoir qu'avant, nous considérions que ce retour de courrier était un refus non motivé, car les candidats doivent signaler, c'est mis dans le règlement, doivent signaler leur changement, notamment d'adresse. Cette procédure est bien sûr un travail en plus, mais le service fera cet effort.

Alors, il y a une seconde modification qui applique la grille des loyers. Donc la grille de loyers sera établie uniquement à l'avenir, en fonction du nombre de chambres du logement qui est proposé à la location et non plus aussi en fonction de la performance énergétique. Le but, c'est d'uniformiser les loyers et d'assurer une égalité entre les loyers pour les locataires parce que on s'est rendu compte que les logements passifs ne se révèlent pas toujours moins chers à l'usage, comme un logement classique. Donc, nous avons supprimé cette notion de performance énergétique pour le calcul des loyers. Voilà, en résumé les principales modifications de ce règlement.

M. le Président :

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui:

Tout d'abord, je souhaite savoir si la possibilité de dérogation a été limitée à une seule fois ou carrément supprimée dans ce nouveau règlement. Je souhaite également savoir comment vous comptez définir le degré d'urgence que vous imposez aux candidats locataires parce que n'est-il pas un travail important pour le service concerné? Comptez-vous augmenter le nombre de personnes pour absorber cette charge de travail supplémentaire au service? J'aimerais aussi savoir si vous avez pris en considération les remarques du Conseil consultatif du logement qui ont été émis et aussi à ce que vous avez fait une campagne de communication

vis à vis des locataires et des candidats locataires en ce qui concerne ce nouveau règlement. Voilà un grand merci.

M. le Président :

Merci monsieur Hamzaoui.

M. l'Echevin Mahy :

Monsieur le Président, je me permettrai de répondre maintenant parce que je n'ai pas tout noté. Je n'ai surtout pas entendu la première question et oui, le Conseil Consultatif du Logement, je l'ai dit, a été consulté. Il n'y aura pas plus de personnes qui traiteront les dossiers. Nous allons devoir quelque part réorganiser ça, mais nous le ferons. Également, de mémoire, parce que je n'ai pas pu noter également les, excusez-moi, mais je n'ai pas pu le noter, rappelez-moi, monsieur Hamzaoui, la dernière et la première.

M. Hamzaoui:

Je parlais de la campagne de communication

M. l'Echevin Mahy :

Alors, la campagne de communication, on la commencera que lorsque nous aurons approuvé ce règlement. On ne fait pas une campagne de communication avant, évidemment, mais c'est prévu de communiquer là-dessus.

M. Hamzaoui:

Je posais aussi la question si la charge de travail ne sera pas importante pour le service? Comment comptez-vous organiser ça?

M. l'Echevin Mahy :

Non, nous avons des accès au registre national qui sont rapides. Ce sera une minute de recherche en plus sur un dossier. Nous aurons des accès au registre national éprouvés et rapides.

Ensuite, votre question sur l'urgence. Alors l'urgence, j'en ai parlé dans mon introduction. A aucun moment, ce n'est pas moi qui vais définir l'urgence, c'est toujours la Calc qui définit ça et je l'ai dit également dans mon introduction, c'est sur base d'un rapport social qu'est défini l'urgence, mais pas du tout de l'échevinat où moi, je ne rentre pas du tout dans cette loi, dans cette procédure de définition de l'urgence si ça peut vous rassurer.

M. le Président :

Merci pour vos réponses.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Oui, merci Monsieur le Président, Monsieur l'échevin. A l'époque où j'étais président du Conseil du Logement Molenbeekois, nous avons eu des discussions avec l'échevin du

Logement, monsieur Majoros, pour justement uniformiser le système d'attribution des logements en parlant également des logements d'urgence parce qu'il y avait un petit peu une surenchère qui se mettait en place. A partir du moment où les règles ne sont pas les mêmes au Logement molenbeekois, au niveau de la Commune ou éventuellement dans d'autres organismes qui sont intervenant sur la commune, vous créez des appels d'air d'un côté ou de l'autre en fonction de ce critère. Nous avons une collaboration efficace avec le CPAS pour justement que les dossiers des personnes qui étaient en situation d'urgence, que ces dossiers soient analysés par le même service et ensuite, lorsque ça revenait chez nous, on essayait de suivre une ligne globale dans ce cadre-là.

Vous parlez également d'une modification structurelle au niveau de calcul d'un loyer sans vouloir tenir compte d'un logement passif ou non. Je ne vais pas rentrer dans la bataille de savoir si c'est plus intéressant ou moins intéressant. Le principe, c'était qu'au niveau du logement social, vous avez un système de calcul des loyers qui est basé sur les revenus et qui est basé également sur l'état du logement que l'on donne en fonction de sa taille, mais également en fonction de la vétusté du bâtiment. Est-ce qu'il a été rénové, pas rénové etc. et ces calculs sont des calculs un peu savants qui étaient établis par les services avec l'aide de la Région, de la Tutelle. Donc, ma question est d'un côté est-ce que vous avez eu une concertation avec le Logement molenbeekois pour définir et avec le CPAS pour définir les critères d'urgence que vous allez utiliser? Et de l'autre côté, comment est-ce que vous avez établi votre échelle de calcul pour les loyers des logements que vous allez mettre en location à des prix identiques les uns par rapport aux autres, alors qu'il y a quand même une différence puisque si vous avez fait des investissements, il faut bien quelque part les amortir. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à monsieur Mahy

M. l'Echevin Mahy :

Donc nous avons dans ce texte poursuivi l'objectif avant tout de rendre conforme notre règlement à la législation régionale. C'était notre objectif principal. Le système fonctionne différemment au logement, je veux bien l'entendre, et notamment pour la grille des loyers, mais c'est également dans le cadre des critères d'attribution. Au Logement molenbeekois, il y a des critères d'attribution qui tiennent à autre chose que la chronologie de la demande. Nous, on s'en tient à la chronologie de la demande. Alors, qu'il y ait des délais des régimes différents n'est pas une difficulté. À partir d'un moment, il y a une transparence du traitement et une équité du traitement. Moi, ça ne me pose pas du tout une difficulté. Je pense qu'on a, le logement à une manière de fonctionner et qui est différente qu'un service communal. Les deux régimes peuvent très bien fonctionner. Donc la grille des loyers est définie selon un nombre de chambres et nous avons un parc immobilier relativement homogène en termes de qualité. Nous avons 450 logements, ce n'est pas 3.300, je pense au Logement molenbeekois où il y a une plus grande disparité de l'état du bâti. Nous avons moins ça et nous avons voulu malgré tout corriger dans ce règlement quelque chose qui apportait une certaine équité dans les faits, on pensait que ce n'était pas le cas. C'était sur le logement passif. On pensait que les logements passifs coûtaient moins cher à l'usage, mais ce n'est pas le cas et donc, on a supprimé cette notion. Le but, c'est vraiment d'atteindre l'équité pour tous. J'écoute les questions des autres intervenants.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Daïf.

M. Daïf:

Moi, je me réjouis que la commune aie fait introduire le régime dérogatoire à la dérogation au moment de son règlement. C'était évidemment difficile étant donné qu'il fallait un peu mettre tout en ordre. Monsieur l'Echevin a expliqué le principe de la dérogation. C'est un principe qui est basé sur des rapports sociaux, sur des critères et sur la Calc qui analyse, c'est la même chose. Dans les logements sociaux aussi il y a le régime dérogatoire, la dérogation qui existe. Alors, les critères d'attribution, vous l'avez dit sont différents. Je voulais intervenir sur deux points. Le retour du courrier, je trouve que c'est une très bonne initiative de s'assurer que le candidat ou le locataire a bien reçu le courrier qui était envoyé en recommandé et ça, c'est la grande difficulté parce que ça pose beaucoup de problèmes lorsque le locataire qui n'a pas reçu le courrier vient et évidemment, ça pourrait amener à la radiation de sa demande alors qu'il attendait depuis des années. Donc je trouve que c'est très important qu'il y ait cette trace de recevabilité de la part du demandeur de locataires.

Par contre, par rapport au calcul des loyers sur le nombre de chambres, évidemment, le nombre de chambres, ça dépend. Moi j'aurais préféré, on préfère le mètre carré parce que le mètre carré est beaucoup plus parlant. Vous pouvez avoir des appartements de trois chambres et que ce sont des petites chambres alors que vous pouvez avoir un appartement de deux chambres, alors que ce sont de grandes chambres en termes de superficie. Donc là, évidemment, les logements communaux pourraient être en superficie égaux en termes de logements, par exemple, des logements de deux chambres pourraient être les mêmes, mais le critère du nombre de chambres, ce n'est pas un bon critère, comme je viens de dire, parce que le nombre de chambres, ça peut être un appartement, deux chambres, soit une grande superficie par rapport à une autre que trois ou quatre chambres qui sont de petite superficie.

Au niveau du calcul des loyers, comme monsieur Eylenbosch a dit tout à l'heure, effectivement au niveau des logements sociaux, nous utilisons ce qu'on appelle le prix de revient actualisé qui, lui, qui englobe un peu tous les paramètres. A partir de là, on calcule le loyer de base et, à partir de votre calcul, les loyers réels.

M. le Président :

Merci monsieur Daïf.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Au sujet des courriers et retours de courriers, alors il y a aussi le téléphone et les mails. On essaie par tous les moyens de contacter les personnes, donc le registre national sera une autre manière de trouver la bonne adresse et en termes de mètres carrés de chambres, il faut savoir que des mètres carrés dans un ancien bâti n'a pas du tout la même performance spatiale que dans un nouveau bâtiment ou tout est bien pensé, ou il n'y a pas de perte de place parce que les cages d'escalier ne sont pas très grandes, où les couloirs sont juste bien mesurés. La perte de place dans l'ancien bâti est énorme et calculer uniquement sur les mètres carrés, apportera d'autres effets pervers. Ce sera peut-être un mix des deux, mais c'est très

compliqué. C'est peut-être une petite chambre d'expertise qui serait intéressante pour étudier la question.

M. le Président :

Merci beaucoup monsieur Mahy.

Je donne la parole à monsieur Hamzaoui.

M. Hamzaoui :

Je trouve important de faire une petite évaluation de ces modifications d'ici l'année prochaine pour voir comment sont mis en place tous ces aspects qui ont été apportés à ce règlement.

M. l'échevin Mahy :

Ce sera effectivement dans le compte-rendu du rapport de la Calc annuel.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 28 votes positifs, 4 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 28 positieve stemmen, 4 onthoudingen.

21. Recettes communales - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2020 au 31.12.2020.

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2020 tot 31.12.2020.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

22. Recettes communales - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2021 au 31.03.2021.

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2021 tot 31.03.2021.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

23. Économat - Marché de services - Location de bus scolaires pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 - Retrait de sa décision.

Economaat - Dienstenopdracht - Huur van schoolbussen voor de periode van 01.01.2021 tot 31.12.2021 - Intrekking van de beslissing.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Juste pour savoir un peu. Il n'y a pas si longtemps, nous avons consacré un budget de 80.000 euros pour faire appel à une société externe. Ici, je vois que nous montons à des montants oscillant entre 230 et 240.000 euro hors TVA. Je voudrais savoir à quoi correspond cette proposition de location de bus. Est-ce que c'est exclusivement réservé à nos écoles où il y a d'autres utilisateurs possibles? Je pense ici à l'extrascolaire, etc.

M. le Président :

En fait, la décision du conseil communal, donc, qui datait du 23 juin 2021, approuvait les conditions du marché de location de bus scolaires pour 2022. Elle a été suspendue par la Tutelle, qui a notamment souligné des incohérences au niveau des critères de sélection repris dans le cahier spécial des charges et donc, le marché est dès lors suspendu. Il sera donc présenté à nouveau à l'approbation du conseil le 29 septembre et donc, parallèlement, les deux bus communaux vont être révisés de sorte à pouvoir être utilisés en plus des bus loués.

M. El Khannouss:

On attendra ce moment là pour vous poser la question.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

24. Economat - Achat de mobilier scolaire - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Aankoop van schoolmeubilair - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

25. Economat - Location d'un copieur couleur de production pour le service de l'Imprimerie via le catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marchés publics.

Economaat - Huur van een kopieerapparaat ter productie in kleur voor de dienst Drukkerij via de catalogus van de producten van het CIBG handelend als centrale voor overheidsopdrachten.

Le Conseil approuve le point.

32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.

26. Communication - Octroi de subsides pour un projet ponctuel - Prise de connaissance.

Communicatie - Toekenning voor een gericht project - Kennisname.

*Le Conseil prend connaissance.
De Raad neemt kennis.*

**27. Développement Durable - Octroi d'un subside communal à POTAGERS.1080 - 2021.
Duurzame Ontwikkeling - Toekenning van een gemeentelijke subsidie aan
POTAGERS.1080 - 2021.**

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**28. Propriétés communales - Logements intergénérationnels - Quai de l'Industrie 79-81
entre la rue de Gosselies et la rue de Liverpool - Transfert de la gestion technique et
locative de l'immeuble à l'asbl La MAIS - Approbation du mandat de gestion.
(Complémentaire)**

**Gemeentelijke eigendommen - Intergenerationele woningen - Nijverheidskaai 79-81
tussen de Gosseliesstraat en de Liverpoolstraat - Overdracht van het technisch en
huurbeheer van het gebouw aan de vzw "La MAIS" - Goedkeuring van het
beheersmandaat. (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Les textes sont relativement clairs. Je vais vous faire juste un résumé. On parle du bâtiment qui a été, qui va, soit c'est un projet qui n'est pas encore totalement fini. C'est un bâtiment de logements qui va être pris en gestion par la M.A.I.S. et la M.A.I.S. va être en relation, en collaboration avec des associations "un toit, deux âges", "le mouvement convivial", "le Centre d'éducation en milieu ouvert" pour gérer ce bien et ces huit logements, huit logements assimilés à du social de type intergénérationnel. Donc, il s'agit de faire un nouveau projet de cette ampleur que l'on connaît déjà rue Van Malder, qui fonctionne assez bien et ce sont des choses positives dans un quartier qui est compliqué et ce sont des endroits qui peuvent créer une belle cohésion. Je pense que tout est vraiment clair dans la convention qui vous est soumise. Dans la délibération, tout est assez bien expliqué. La durée de la prise en gestion est de 9 ans et devrait commencer en février 2022. Voilà jusqu'en 2031.

*Le Conseil approuve le point.
32 votants : 31 votes positifs, 1 abstention.
De Raad keurt het punt goed.
32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 onthouding.*

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal Libéraux démocrates, relative à l'entretien des espaces verts. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid Libéraux démocrates, over het onderhoud van groenvoorzieningen. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Monsieur le président. Je suis un peu embêté parce que monsieur Achaoui n'est pas présent. C'est un peu gênant.

M. le Président :

Vous voulez la reporter peut-être?

M. Eylenbosch:

Oui, je voudrais bien la reporter. Néanmoins, je voudrais quand même attirer l'attention sur un point particulier que je voulais mettre en avant, c'est que le manque d'entretien met aujourd'hui certains parcs en situation de danger et que donc il faudrait réagir. Il y a des arbres qui ont été abattus, qui sont tombés en travers de chemin, qui sont toujours là depuis la dernière tempête du mois de mai. Donc, on n'a pas évacué les troncs. Il y a un nouveau chemin qui s'est créé parce que les gens tournent autour. Puis vous avez un arbre dont plusieurs branches ont été arrachées. Elles sont toujours par terre et vous avez des branches qui sont suspendues à l'arbre en situation de danger. En plus de ça, l'espace qui est utilisé par les branches par terre empêche les scouts de venir exercer leur sport favori sur place. Donc, je trouve ça très dommageable, le fait qu'il n'y ait pas de contrôle à l'intérieur des espaces verts pour voir où en est la végétation qui se trouve en très grand danger par rapport à ça. Parce qu'il y a des arbres qui sont occupés à mourir, parce qu'ils ne sont pas soignés.

M. le Président :

C'est quand même votre interpellation.

M. Eylenbosch:

J'ai fait mon interpellation, j'ai passé les messages et mes questions ici, donc je ne vais pas revenir sur le sujet au prochain Conseil mais je vous invite à transmettre certainement ces remarques au niveau de l'échevin pour qu'il fasse le nécessaire au niveau de ses services.

M. le Président :

N'hésitez pas à envoyer un email, alors.

M. Eylenbosch:

Il a mon interpellation, il est absent, il sait la consulter.

M. le Président :

J'ai la réponse. S'il y a quelque chose en plus, on aura un échange avec l'Echevin.

Voici une liste des principaux problèmes des moyens mis en place pour les contrer. Alors, en ce qui concerne l'explosion du nombre de foyers et prolifération de plantes invasives, en particulier de la renouée du Japon, nous avons mis en place, dit l'échevin, une action de lutte par mois, un à trois jours pour tenter de l'endiguer, en particulier rue de la Belle au Bois dormant. Pour l'augmentation de l'humidité, nous avons laissé plusieurs friches et terrains vagues végétalisés pour pouvoir absorber l'excédent d'eau afin d'empêcher tout risque d'inondations ou de coulées de boues. Au niveau du risque de débordement de l'étang du Karreveld, tout dysfonctionnement du système d'évacuation ou d'oxygénation de l'étang a été rapporté aux services compétents. Un tronc de saule a dû être repêché et évacué en urgence. Au niveau de la croissance exceptionnelle des pelouses nous avons dû, dit-il, planifier le passage de nos tondeuses lorsque la météo nous le permettait et ce, en deux fois à différentes hauteurs pour ne pas abîmer les pelouses. Au niveau de la croissance exceptionnelle des haies, nous n'avons pas su augmenter la fréquence de nos taille de haies, leur ampleur a donc battu des records cette année. Tout devrait rentrer dans l'ordre à la fin du mois de septembre. Au niveau de la croissance exceptionnelle des adventices, nous avons contré, dit-il, nos efforts de désherbage dans les parcs et espaces verts au niveau des pieds d'arbres en voirie. Nous n'avons pu qu'intervenir ponctuellement par mesure d'hygiène et de sécurité. L'entièreté des arbres en voirie sera nettoyée en octobre, une fois que l'entretien complet des écoles à la rentrée, des parcs festivités du Muze et du cimetière, fête des morts seront terminés. Le mauvais temps nous a fait perdre du temps dans l'entretien des parcs et en particulier du Fuschia, du Pevenage et du Karreveld et de l'espace vert de l'Arc en ciel. Nous mettons tout, dit-il, en œuvre pour rattraper le retard d'ici la fin du mois de septembre. En ce qui concerne l'érosion des chemins, en dolomies, puis par ruissellement, nous avons dû intervenir ponctuellement au niveau du parc des Muses et du Karreveld pour boucher les plus gros trous. D'ici la fin septembre, nous aurons entièrement rénové le chemin du Karreveld grâce à une action conjointe avec le service pavage. Au niveau de la surconsommation en eau des plantes, cette surconsommation a fortement impacté les bacs suspendus, parterres fleuris et pyramide florale. Nous avons réduit drastiquement leurs arrosages, ce qui n'a pas pu empêcher les fleurs de faner prématurément et certaines plantes de développer des pourritures. Au niveau de la croissance et vigueurs des jeunes arbres, point positif, les nouveaux arbres plantés cette année au printemps ont profité de la météo. Nous n'avons, à la connaissance de notre échevin, pas de pertes cette année. Au niveau de la diminution des insectes pollinisateurs, nous avons remarqué une forte diminution de la présence d'insectes pollinisateurs dans nos prairies fleuries et zones à fauchage tardif. Donc, au niveau du bilan, nous avons mis en place une stratégie axée sur la végétalisation raisonnée et sur l'entretien par priorité. Nous avons ainsi su empêcher les inondations et limiter les pertes au niveau du patrimoine végétal communal. L'entretien par priorité a quant à lui montré ses limites. Nous avons dû choisir ou accuser du retard. Un plan d'action a donc été dressé pour nous permettre de solutionner la situation d'ici la fin d'octobre. En conclusion, nous avons contenu au meilleur de nos capacités la croissance des végétaux dans nos parcs et voiries en limitant les pertes, les inondations, les risques sanitaires et de sécurité.

M. Eylenbosch:

Je vous remercie pour la réponse, mais j'attire votre attention sur la situation de danger qui se trouve dans le parc Hauwaert, pour le citer. J'invite vos services à aller voir avant que les écoles reprennent les cours parce que des jeunes enfants, si on a un été indien, vont aller jouer dans le parc et il est très dangereux actuellement avec ce qui se trouve accroché aux branches, qui sont des très gros morceaux de bois qui sont prêts à tomber. Il y a un arbre qui est fendu en deux et celui-là risque de tomber aussi.

M. le Président :

Vous l'avez envoyé à l'échevin ?

M. Eylenbosch:

Non, je ne l'ai pas encore envoyé à l'échevin parce que je considère que se sont ses obligations à faire le nécessaire que pour qu'il y ait un contrôle dans tous les parcs. Il n'y a pas de contrôle qui se fait dans ce parc Hauwaert en permanence. La seule chose qui se fait, et je le reconnais, c'est que deux fois par semaine, on vient ramasser les détritiques qui sont jetés partout et qu'il y a le gars qui passe là. Il fait son boulot convenablement parce qu'ils vont ramasser partout. Mais il y a des gens qui utilisent les poubelles là, pour déposer leurs poubelles de jour etc. et quand il vient, il a chaque fois 3 ou 4 sacs poubelle autour de chacune des poubelles. Donc, ce parc n'est pas aujourd'hui, à mon sens, au niveau entretien, suivi correctement et c'est un parc qui est aujourd'hui en difficulté et on sait que c'est déjà le cas depuis longtemps avec le problème de marronniers.

M. le Président :

Merci beaucoup, monsieur.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, Conseiller communal Libéraux démocrates, relative à la situation du COVID et de la vaccination dans la commune. (Complémentaire)

Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Eylenbosch, Gemeenteraadslid Libéraux démocrates, over de COVID situatie en de vaccinatie in de gemeente. (Aanvullend)

M. le Président :

On passe donc à votre intervention et on va peut-être prendre les différentes interpellations puisqu'elles concernent à peu près la même chose. Donc l'interpellation concernant la situation du Covid et de la vaccination dans la commune, vous pouvez les rassembler mais la réponse sera adressée à tout le monde et on laissera tout le monde, tous ceux qui ont déposé une interpellation s'exprimer.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

C'est la raison pour laquelle je l'avais indiqué à l'entame de mon interpellation parce que je trouvais que c'était important de le faire comme ça.

Donc, les médias rappellent régulièrement le retard concernant le pourcentage de population vaccinée à Molenbeek et vous-même faites régulièrement, je m'adresse naturellement à la bourgmestre, vous m'excuserez, remarquer les actions anti-vax de désinformation active de la commune. Comme régulièrement, j'ai probablement eu raison trop tôt de vous faire remarquer lors du dernier conseil communal, qu'il fallait réagir très rapidement lors de la distribution des premiers tracts. Cette information, si vous vous souvenez pour ceux qui étaient au conseil communal, j'avais montré le tract que j'avais reçu. On était encore à ce moment-là entre nous. Ce n'était pas encore à la séance publique et la bourgmestre avait réagi et certains d'entre vous, évidemment en disant, non, non, il ne faut surtout pas réagir parce que ce n'est pas bon. Quinze jours plus tard, toute la presse se faisait l'écho de cette campagne et il a bien fallu naturellement prendre le taureau par les cornes et réagir.

Je crois qu'il est très, très important aujourd'hui d'agir avec des actes forts et j'ai encore entendu ou lu récemment, j'ai entendu pendant une interview sur la RTBF de la part de la bourgmestre qu'elle envisageait de faire la même campagne pour les jeunes que ce qu'elle avait fait pour les personnes plus âgées. Comme le succès pour les personnes plus âgées n'a pas été génial, je me pose la question de savoir si ça va effectivement pouvoir fonctionner au niveau des jeunes. Surtout que quand on s'adresse à un public qui est plus âgé, il ne va pas réagir aux mêmes arguments qu'un public plus jeune. On sait très bien qu'ils n'écoutent pas la même musique dans ce genre de choses et donc aujourd'hui, on est confronté à une situation très difficile.

Alors, je reviens sur la décision qui a été prise concernant ce conseil communal où il était demandé de présenter le fait d'avoir soit été vacciné, soit d'avoir fait un test préalable pour se trouver ici en séance publique. Je me pose la question puisqu'aujourd'hui, encore ce matin sur la RTBF, ils en ont parlé. Si la vaccination obligatoire de la population ne se présente pas de plus en plus devant nous et je rappelle quand même que madame la bourgmestre, elle a le pouvoir de prendre les décisions concernant la sécurité de ses concitoyens et la sécurité de ses concitoyens se situe également au niveau de la santé, elle le sait puisque en tant que médecin, elle nous avait encore rappelé qu'elle avait fait une spécialisation en terme de médecine publique, ben je me pose la question de savoir si aujourd'hui, dans la situation dans laquelle on se trouve, elle n'a pas le pouvoir de pouvoir déterminer l'obligation de la vaccination sur la commune pour tous les citoyens molenbeekoïses. Je crois que la commune a fortement besoin d'un peu de poigne que pour arriver à convaincre les personnes qui ne se sont pas encore vaccinées aujourd'hui de le faire. Alors, que ce soit des jeunes, que ce soit des vieux, ça n'a pas d'importance. Il faut mettre actuellement tout le monde sur le même pied. J'ai passé quelques jours en France. Je me suis présenté dans plusieurs établissements où j'ai dû montrer la preuve que j'avais été vacciné avec la deuxième dose. Ça ne me posait à moi personnellement aucun problème. Ça ne posait aucun problème à toutes les personnes qui se rendaient dans les établissements et le présentaient et ceux qui rouspétaient, ils étaient très souvent poussés sur le côté et par les autres qui étaient vaccinés et qui étaient en ordre, et les personnes qui doivent faire le contrôle, c'est simplement vérifié par le QR code que la vaccination était faite. Il n'y a aucune information privée qui apparaît au moment de ce contrôle. Donc, c'est quelque chose qui peut être fait très facilement par tout le monde et je peux vous assurer que même les responsables au niveau des établissements étaient sans problème par rapport au travail qu'ils devaient faire et que peut être que ça a posé quelques problèmes sur les deux ou trois premiers jours mais après, ça tournait et ça roulait comme sur des roulettes. Donc, je crois que on ne doit pas se gêner ici en Belgique que pour mettre des mesures plus

strictes et je crois que la vaccination obligatoire est probablement l'arme qu'il faut utiliser aujourd'hui parce que sinon, on n'en sortira pas. Merci.

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Hind Addi, Conseillère communale PTB*PVDA, relative à la stratégie vaccinale. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door mevrouw Hind Addi, gemeenteraadslid PTB*PVDA, over de vaccinatiestrategie. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi:

Dans le contexte de la stratégie vaccinale de la commune, j'ai reçu, comme l'ensemble des médecins généralistes de la commune, un courrier qui nous invitait à expliquer, collaborer avec la bourgmestre pour savoir qu'est-ce qui motivait ou ne motivait pas les Molenbeekois et les Molenbeekoises à se faire vacciner. Donc avec mon groupe, on voulait d'abord saluer ce geste de collaboration, même s'il arrive un peu tard parce qu'on est presque à plus d'un an après le Covid mais bon, c'est un premier pas qui est important et qui nous rappelle l'importance du relais entre la première ligne et les instances communales. Ce premier pas, on voudrait le compléter avec un deuxième pas qui serait en fait de rétablir le conseil des médecins et des pharmaciens de Molenbeek, qui existait avant et qui permettait de faire le relais entre la première ligne de Molenbeek et les instances communales. Donc, on regrette la disparition de ce conseil et on voit que ce serait en tout cas tout à fait pertinent de rétablir ce conseil. Donc, ma première question, c'est de savoir si la Commune pense ou voudrait ré ouvrir, réhabiliter ce conseil ? Ma deuxième question, c'est pour lutter contre la désinformation vaccinale, est-ce que la Commune a prévu de faire des séances d'information dans les écoles, dans les associations de quartier, dans les maisons de jeunes, parce que je pense qu'une partie de l'échec vaccinal vient notamment du fait de la méfiance qu'une partie de la population envers les autorités, parce que trop longtemps en fait déçus des décisions prises par la commune et donc, je pense qu'il y a un travail énorme de fond qui est à faire, un travail d'éducation et de prévention et qui peut se faire notamment en soutenant la première ligne, les médecins généralistes, les travailleurs de terrain et de soins, et aussi en proposant des formations vers le public cible.

La deuxième question, c'est de savoir si et comment est-ce que la Commune peut aider plus activement la première ligne et comment est-ce qu'elle peut soutenir aussi les formations dans les écoles, dans les associations de quartier et les maisons de jeunes? Merci pour vos réponses.

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mutambayi, Conseiller communal NVA, relative au taux de vaccination à Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Mutambayi, Gemeenteraadslid NVA, over de vaccinatiegraad in Sint-Jan Molenbeek. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi:

Molenbeek telt de laagste vaccinatiegraad van het land. In Vlaanderen ligt de vaccinatiegraad zeer hoog. In Brussel en Wallonië ligt die echter een stuk lager. Zo heeft onze gemeente Sint-Jans-Molenbeek de trieste eer om de laagste vaccinatiegraad van België te hebben. Amper 35 procent van de bevolking kreeg er al minstens één dosis toegediend.

“De vaccinatiecampagne is volop aan de gang. Op gemeenteniveau zijn de verschillen in vaccinatiegraad in Brussel aanzienlijk. De grote bezorgdheid over de vaccinatie ligt bij de bereidheid van de Brusselaars. Ook over de jongerenbevolking categorieën waarvan duidelijk begint te blijken dat die minder vaccin bereid zijn dan de 65- plussers. Dat begint zich overal te tonen in Brussel. In de rest van het land over grenzen ook. In Vlaanderen en in Wallonië is het hetzelfde probleem. Jongeren tonen minder vaccin bereidheid. Er zijn niet enkel verschillen tussen de gewesten maar ook op gemeentelijk niveau en die verschillen zijn aanzienlijk. Ook in Molenbeek zijn de cijfers niet denderend, wat mij serieus zorgen baart. Wij moeten zelfs 80%graad halen bij de 65- plussers om veilig te zijn. Ik vrees dat dat cijfer nog in de dalende leeftijdscategorieën gaat dalen tenzij dat we bijkomende inspanningen doen. Meneer Maron heeft dat ook bevestigd dat de vaccinatie bereidheid bij de 40-minder en zeker bij de 30-minder laag is. Dat gaat echt een probleem worden. Wij hebben in Molenbeek een zeer jonge bevolking. Ik vraag mij daarom af of u daar enige cijfers of enige indicaties over hebt op basis van enquêtes, rondvragen en specifiek bij de inwoners van Sint-Jans-Molenbeek.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- In Sint-Jans-Molenbeek is amper 35 procent van de bevolking volledig gevaccineerd, in Koksijde is dat bijna 80 procent. Hoe verklaart u zo'n slecht score ondanks de door uw gemeentebestuur gedane inspanningen ?
- Wat zijn de initiatieven van het gemeentebestuur om de lage vaccinatiegraad op te prikken?
- Wat zijn de laatste vaccinatiecijfers van de inwoners van Sint-Jans-Molenbeek, per leeftijdsgroep, en in het bijzonder bij de jongeren?
- Werkt de gemeente mee aan de sensibilisering naar en vaccinatie van de dak- en thuislozen? Zo ja hoe?
- Kunt u bevestigen dat het vaccinatiecentrum van Sint-Jans-Molenbeek in orde is met de door de “GGC” besliste maatregelen ter bevordering van de tweetaligheid? Hoeveel Nederlandskundigen werken er momenteel?
- Een recent onderzoek uitgebracht door de univeriteit Gent stelt dat er een sterke correlatie is tussen enerzijds de vaccinatiegraad en anderzijds het gemiddelde inkomen in een gemeente. Wat is uw mening hierover gelet op de toestand in onze gemeente Sint-Jans Molenbeek?
- Tenslotte zou de zeer lage vaccinatiegraad de strijd tegen corona niet in gevaar brengen hetzij op gemeenteniveau hetzij op gewestniveau?

Hartelijk dank voor uw antwoorden!

M. le Président :

Madame Piquard, vous voulez vous inscrire?

Je vous donne la parole.

Mme Piquard:

J'étais inscrite, mais si monsieur Ikazban veut parler avant moi, il n'y a pas de souci.

Je ne suis pas présente ce soir en physique au conseil communal parce que j'ai 70 ans ce qui me rassure d'avoir 70 ans et que je ne voulais pas me retrouver dans une salle à 45 personnes durant des heures et des heures. C'est un petit peu là, le soucis que je rencontre. Peut-être que je rencontre un souci post Covid. Je suis vaccinée, j'ai mon certificat. Je peux vous montrer le digital Covid Save et cet été, j'ai rencontré des expériences multiples. J'ai reçu ma famille belgo-mexicaine, ma fille, les enfants, mon beau-fils et mes deux petit-fils que je n'avais plus vu depuis deux ans et en fait, la musique, certes, ils n'écoutent pas la même musique que nous, mais les mêmes infos que nous, ils subissent ici, en tout cas ici ils les subissent et je remercie toujours tout ce qui s'est passé ici à Molenbeek-Saint-Jean, au niveau de la vaccination, parce que les efforts ont été menés.

J'habite pas loin du boulevard Louis Mettwie et donc j'habite rue des Dauphins et les deux parents, ma fille et mon beau fils avait reçu un vaccin chinois qui n'était pas compatible ici en Europe et ils se sont refait vacciner ici Johnson&Johnson grâce à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et ensuite à mon petit-fils de 14 ans, avant de rentrer au Mexique, a pu se faire vacciner avec un autre vaccin qui sera compatible dans son pays. Pour moi, je crois que la Commune de Molenbeek a été excellente en matière de bon usage d'incitation à se faire vacciner. Alors, s'il y a des personnes qui ont peur ou quoi que ce soit maintenant, j'entends qu'on préserve encore ici à Molenbeek le centre de vaccination ici en haut de la chaussée de Gand, alors qu'il était prévu que le 28 août, il ferme. Je remercie à tout jamais la Commune d'avoir aidé toutes les personnes qui veulent se mettre en règle. Maintenant, s'il y a des personnes qui ont peur, il faut trouver peut-être une solution autre, de discussion, de parler et ça prend du temps. Mais il faut se faire vacciner !

Allez, merci à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean pour tous les efforts menés au niveau des vaccinations ici sur Molenbeek, alors qu'en plus, quand mon petit fils a reçu sa deuxième dose, ils recevaient d'autres personnes, d'autres communes qui venaient de loin se faire vacciner. Il faut peut-être une campagne de, je ne sais pas, aider les jeunes à oser se faire vacciner. Merci et je suis désolée. J'ai suivi le conseil communal même si je n'ai pas osé venir en présentiel avec 45 personnes. Je crois que je souffre un petit peu d'agoraphobie à cause du Covid que j'ai vécu.

M. le Président :

Merci beaucoup mais nous étions moins que 45 ici dans la salle.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban:

Merci monsieur le Président, alors c'est difficile de s'exprimer comme ça, surtout sur un sujet quand même assez vaste, assez compliqué, la situation sanitaire dans notre commune, mais pas uniquement dans notre commune. Et puis, après tout, qui sommes nous, nous, après tout, pour faire des commentaires sur ce qu'il faut faire ou sur ce qu'on aurait dû faire. Je pense qu'il faut avoir un peu d'humilité et se dire et se rappeler que c'est une crise sanitaire qui est arrivée comme ça, que je pense que tous les gouvernements de ce pays et tous les partis politiques qui sont associés au pouvoir à n'importe quel échelon n'ont jamais été préparés à ça et on essaie tant bien que mal de gérer la crise. Donc aujourd'hui, on n'est pas dans une évaluation de la crise, on est dans une situation où on doit essayer de protéger un maximum nos concitoyens.

Moi, je voudrais dire deux choses. Je pense que c'est Mme Addi qui a fait référence dans son intervention, je pense qu'aujourd'hui, l'heure est à la mobilisation générale de toutes et tous, mobilisation générale, et je la soutiens quand elle appelle, quand elle dit qu'il faut associer tous les médecins, toutes les maisons médicales, les pharmaciens de notre commune. Je voudrais, juste une petite anecdote, je me souviens, au début de cette crise, je n'étais pas un partisan des séances du conseil communal en visioconférence et j'ai écouté le débat de début de séance sur le présentiel, le distanciel, le vidéoconférence, je voudrais juste faire une remarque. Donc moi, je parle vraiment en assumant le fait que je n'étais pas du tout un partisan des séances du conseil communal à distance. Et encore aujourd'hui, ça me dérange et j'aimerais bien et j'ai hâte à ce qu'on se retrouve tous ensemble. Mais moi, je me souviens de deux remarques qui m'ont été faites par deux membres de ce conseil communal dont, évidemment, je ne citerai pas les noms, mais deux membres du conseil communal parmi les plus âgés et qui m'ont dit et qui m'ont fait part de leurs craintes et de leurs inquiétudes de continuer de se réunir comme ça en si grand nombre. A ce moment-là, évidemment, quand ces personnes m'ont fait part de ces remarques, ça m'a perturbé, mais ça a attiré mon attention sur un élément. A cette époque-là, si vous vous souvenez, on parlait de la fragilité des personnes. Au plus les personnes sont avancées dans l'âge, au plus les personnes présentent des difficultés de santé. Je pense que la mobilisation aujourd'hui doit être générale et Molenbeek a été précurseur. On s'est moqué un peu de la commune, comme quand la commune a voulu commencer ses opérations dans les marchés. Je pense que c'était nécessaire. Il faut continuer à le faire dans les écoles, les associations, tous les lieux publics, quels qu'ils soient, évidemment, sans stigmatiser les populations.

Par rapport aux chiffres qui sont donnés, moi je fais toujours attention aux chiffres par rapport à la stigmatisation et ceux qui aiment pointer du doigt en disant tient, dans les quartiers des communes comme Molenbeek, on refuse de se faire vacciner, ben pas du tout. Je pense qu'il y a une différence entre les chiffres et l'interprétation. Je pense qu'il ne faut pas interpréter des chiffres. Moi, je constate simplement il y a un chiffre qui, moi, m'a extrêmement perturbé et je vais continuer à en parler et je pense qu'il faut avoir l'attention bien attirée par rapport à ça avant de stigmatiser la population de Molenbeek ou d'autres quartiers, c'est un chiffre qui m'a perturbé, c'est de savoir que près de la moitié des soignants ne s'étaient pas fait vacciner. Près de la moitié des soignants dans ce pays, à Bruxelles, ne voulait pas se faire vacciner. Moi, je suis désolé. Moi, si je suis un citoyen lambda dans une commune populaire comme Molenbeek, où j'ai les canaux d'information dont je dispose, quand je constate que plus de la moitié des soignants ne se vaccinent pas, bah, ça interpelle. Et avec ce que vous avez comme information, à un moment donné, vous pouvez avoir tous les arguments du monde, ça ne vous

incite pas à vous faire vacciner. Donc, pour moi, c'est un problème et un problème auquel maintenant les autorités s'attaquent et se sont attaquées de manière plus sérieuse, plus ferme. Je pense que c'est par rapport à ce secteur là qu'il faut être un peu plus ferme. Ce n'est quand même pas logique d'avoir des gens qui soignent et qui sont en contact le plus avec les gens les plus fragiles qui ne se font pas vacciner ou qui ne veulent pas se faire vacciner. Je vais même vous dire plus, monsieur le Président, sans vouloir être trop long, moi, je suis revenu en avion d'un petit séjour à l'étranger, je me suis fait tester au centre de vaccination de l'aéroport parce que je trouvais que c'était plus simple de le faire là. Je suis tombé sur quelqu'un qui m'a fait le test et j'ai posé la question de savoir tiens, étant vacciné, est ce que je dois quand même faire le test? Oui, vous savez, le vaccin, de toute façon, il ne sert rien. Le gars me dit ça et je me suis dit si ce gars continue à dire ça à tous ceux qui passent dans ce centre de testing, ça ne va pas inciter les gens à propager l'idée que c'est important de se faire vacciner. Alors la vaccination ce n'est pas la panacée, la vaccination n'est pas le seul geste barrière. Il faut continuer avec les gestes barrières et les gestes de protection. Il faut les continuer. La vaccination ne vous protège pas ad vitam aeternam, mais elle permet de protéger les gens de manière significative.

J'ai tout à l'heure, il y a un article dans Le soir où il est indiqué sous forme de questions. Est-ce que près d'un tiers des gens qui sont hospitalisés sont vaccinés ou pas? Donc, le titre, il est comme ça. Une fois que vous allez lire l'article, c'est un peu plus nuancé et encore pour ceux qui sont abonnés et qui ont accès à l'article. Donc je veux dire, avant d'accabler une population, avant d'accabler les Molenbeekois, il faut aussi avoir les yeux ouverts et se dire aussi que ce n'est pas normal que parfois, dans certains médias, on véhicule des idées bizarres. Parfois, certaines personnes qui ont des vécus ont des propos parfois curieux. Et puis, le fait d'avoir près de la moitié ou plus de la moitié des soignants qui ne se font pas vacciner, c'est problématique également.

Je voudrais aussi vous dire que chaque fois qu'il y a des polémiques, ça n'aide pas. Je ne veux viser personne ici. Je ne vise personne, je n'accable personne, mais on a eu des polémiques sur la vaccination, sur le type de vaccin. Je me souviens de la polémique ici sur l'AstraZeneca. Ici, nous, simples petits conseillers communaux, qui sommes-nous pour donner des avis scientifiques là-dessus? Vous savez, les gens qui nous écoutent, ça ne va pas les inciter à se faire vacciner. Au contraire, ça va plutôt leur donner des arguments pour ne pas se faire vacciner et toutes les polémiques qui ont fait jour et qui ont eu lieu. Maintenant quand je dis ça, je ne dis pas qu'il ne faut pas faire son travail. Il ne faut pas poser de questions. Il ne faut pas interpellier. Il ne faut pas suggérer. Moi, je pense qu'aujourd'hui, l'heure est grave, elle est sérieuse parce qu'on a des variants qui arrivent, dont on ne sait pas très bien où ils vont nous mener. Moi, je constate, je ne suis pas scientifique, je ne suis pas un expert du Covid comme je ne suis pas un expert du dérèglement climatique parce que moi, je constate qu'il y a autant d'experts du coronavirus que des experts des dérèglements climatiques au moment où on a eu les inondations. Ce que je sais, c'est que la vaccination peut protéger et qu'on a la chance de l'avoir, ce qui n'est pas le cas dans le reste du monde. Il y a encore des endroits dans le monde où je peux vous dire que les gens rêveraient de pouvoir avoir accès à un vaccin quelconque et que l'heure est vraiment à la mobilisation et à la mobilisation générale. Je ne suis pas là pour faire le procès d'un gouvernement, d'un collège, d'un ministre ou quoi que ce soit, moi, je pense que mon rôle en tant que conseiller communal, en tant que député ailleurs, c'est de prêter main forte pour essayer en tout cas, d'associer nos efforts pour inciter les gens pour permettre aux gens de regagner un petit peu la confiance. Parce que je pense, c'est

madame Addi qui l'a dit, si on ne gagne pas la confiance des gens, on ne pourra pas, on ne saura pas convaincre les gens que la vaccination est nécessaire et évidemment, soutenir toute votre initiative.

Je pense que c'est le Ministre-président qui l'a dit, même s'il faut faire du porte à porte, eh bien, il faudra faire du porte à porte. Mais en attendant, j'appelle de tous mes vœux, que ce soit des membres de la majorité, il n'y a plus de majorité, plus d'opposition. Je veux dire, aujourd'hui, on est des mandataires, des élus. Je comprends l'inquiétude dans la population. Je comprends. On raconte tellement de bêtises, parfois, sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les médias, que les gens ne savent plus à quel saint se vouer sans jeu de mots. Je pense que l'heure est à la mobilisation. On doit vraiment essayer de tenir le même discours et essayer de convaincre les gens que c'est important. Au pifomètre, au pifomètre, je dis bien parce qu'encore une fois, je ne suis pas un expert, moi, je constate qu'autour de moi, il y a de plus en plus de gens qui, à nouveau, sont hospitalisés, qui à nouveau sont gravement hospitalisés et que c'est très souvent, des gens pas vaccinés ou des gens qui avait déjà à la base une santé fragile. Ça, ce ne sont pas des histoires, ce ne sont pas des ragots, ce n'est pas du complotisme, c'est la réalité des faits. Il faut expliquer aussi aux gens que même si on arrive à traiter un peu mieux les phénomènes du Covid parce qu'on a maintenant un peu plus l'habitude, il ne faut pas oublier que ce qui nous guette, c'est la surcharge des hôpitaux. Si les hôpitaux sont surchargés déjà ici à Bruxelles, on pense déjà envoyer des patients en dehors de Bruxelles. Si les hôpitaux sont surchargés, même les gens qu'on peut soigner, on ne pourra plus les soigner aussi vite, aussi rapidement et donc on aura des catastrophes à ce moment-là. D'où l'importance de se faire vacciner quand on en a possibilité.

Voilà, chers collègues, c'est un appel que je fais parce que parfois, sans le vouloir, sans savoir, on peut parfois tenir des discours ou avoir des propos ou des attitudes qui incitent les gens à les conforter dans leur esprit anti-vaccin. Je pense, c'est important que chacun fasse son examen de conscience et que chacun décide aujourd'hui de participer d'abord à l'effort collectif. Le temps de l'évaluation viendra. Le temps des règlements de comptes, si je peux m'exprimer ainsi, viendra où on évaluera le travail des uns et des autres. Aujourd'hui, ce qui est important, c'est qu'on protège la population par rapport à ces virus qui arrivent à ces variantes qui sont hyper dangereux. Je pense qu'on a tous autour de nous des gens que nous avons perdu à cause de ce foutu virus ou à cause d'une santé fragile.

M. le Président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Milis.

M. Milis :

Effectivement, je pense que tous et toutes, nous avons dans notre entourage des connaissances proches et moins proche qui ont été atteintes par le Covid de manière forte, moins forte et que nous avons malheureusement tous et toutes des proches et moins proches qui sont décédés suite à cette maladie. Alors effectivement, on ne peut qu'inciter l'ensemble de la population molenbeekoise et autres à effectivement se vacciner et prendre surtout toutes les précautions possibles et imaginables pour se protéger et protéger les autres. Effectivement, comme le disait Jamal, ici, effectivement, le vaccin n'est pas la panacée. Ce n'est pas la seule solution mais effectivement, il faut continuer à prendre des mesures, des

mesures effectivement de distance, des mesures d'hygiène, continuer à prendre toutes les précautions pour qu'effectivement, ce virus ne puisse pas se propager, qu'on n'aille pas jusqu'à surcharger les hôpitaux et qu'on puisse arriver enfin au bout de cette maladie. Donc, on ne peut inviter qu'en tant que , ici, conseillers communaux tous les citoyens à faire en sorte de protéger tous leurs amis, toutes leurs connaissances et leur famille de ce virus par tous les moyens possibles. Je remercie encore une fois les gestes faits par notre commune pour essayer d'éradiquer ce Covid dans notre commune et de mettre tout en œuvre.

M. le Président :

Merci, merci monsieur Milis.

S'il n'y a pas d'autres réactions, je vais lire la réponse de la bourgmestre, en tout cas une partie de celle-ci puisqu'elle aurait sûrement été encore plus loquace que moi.

“Chers collègues,

Nous vous remercions pour vos interpellations qui vont nous permettre de faire le point sur la situation sanitaire et la stratégie vaccinale de notre commune. Malgré les efforts importants que nous avons mis en place, les chiffres ne sont pas bons et le taux de vaccination global est trop faible. Deux choses sont à retenir pour Molenbeek. Plus de 700 Molenbeekois ont été contaminés sur les 15 derniers jours et l'épidémie recommence dans la commune. Seulement un adulte sur deux est vacciné. Cela signifie que le virus peut beaucoup circuler. Les principaux éléments qui expliquent cette situation sont évidemment l'étape de vaccination qui est passé de la convocation des plus âgés vers une convocation des plus jeunes. A cet élément, il faut évidemment ajouter le lien incontestable entre la situation socioéconomique plus précaire et l'accès aux soins de santé de première ligne. La Bourgmestre a toujours plaidé pour une stratégie vaccinale la plus proche possible des citoyens. Dans ce cadre, et bien qu'un centre de vaccination existe sur notre commune, sur notre territoire depuis le mois de mars 2021, la Bourgmestre a appelé la Cocom à plus de proximité dans le dispositif vaccinal. Nous nous sommes battus pour le maintien de notre centre de vaccination que nous avons obtenu. Nous avons mis sur pied une opération de vaccination immédiate dans la maison communale qui se déroule au même moment que le marché du jeudi. Cette opération a connu un énorme succès et nous allons encore plus loin en doublant la capacité de vaccination, en ajoutant des créneaux de vaccination pour le marché du mardi. Nous avons également travaillé sur la sensibilisation des publics les plus fragiles à travers plusieurs communications ciblées. Voici les détails de la campagne : des bâches qui seront accrochées sur la façade de la Maison communale pour informer la population du point de vaccination dans la Maison communale, les mardis et jeudis, un nombre important de posters qui invitent à la vaccination. Ils seront collés sur le réseau de panneaux d'affichage culturel de la Maison des Cultures et dans les commerces, un nombre important de posters A3 qui indiquent la marche à suivre au retour d'une zone rouge hors Europe, d'un nombre de cartes postales recto verso qui reprennent les deux affiches, une animation en français et une animation en néerlandais qui seront diffusées sur Facebook et sur Instagram, I like Molenbeek et sur WhatsApp, des affiches Decaux pour les abribus, des visuels dans les écrans digitaux de Clear Channel et de déco digitale qui sont diffusés dans les abribus et également jusque fin septembre.

Nous avons également rencontré les représentants de tous les cultes établis sur le territoire communal afin qu'ils puissent nous aider dans notre campagne de sensibilisation. Il a été décidé de créer un groupe de travail composé de représentants de chaque culte présents

à Molenbeek, de la commune et d'un spécialiste de santé publique qui se réunira régulièrement afin d'analyser l'évolution de l'épidémie.

Aujourd'hui, les retours de vacances, la reprise du travail, la rentrée scolaire qui engendre également plus d'affluence dans l'espace public et les magasins sont autant d'éléments qui nous appellent à la plus grande vigilance en matière de gestes barrières pour éviter la propagation du virus tout en prenant une série de mesures pour améliorer le taux de vaccination sur notre territoire. Pour la rentrée scolaire, nous travaillons d'arrachepied afin de permettre de tester tous les élèves du secondaire, tous réseaux confondus, sur le territoire communal.

Wat betreft de specifieke vragen van de Heer Mutambayi de directeur van het centrum is tweetalig en zorgt ervoor dat er systematisch tweetalig onthaalpersoneel aanwezig is.

Pour la campagne de sensibilisation aux sans-papiers, la Cocom a mis en place des équipes mobile et une collaboration avec le Samu social, Médecins du monde, Médecins sans frontières et la Croix-Rouge de Belgique. L'équipe est composée d'un médecin, une infirmière, un médiateur culturel, un pharmacien et un coordinateur. Elles seront sur place dans les lieux d'hébergement où vivent les publics visés, les centres officiels, pour commencer ensuite les structures informelles comme les soins. »

Voilà, c'est la réponse qui a été préparée par rapport à ça. Il est évident que cela ne va sûrement pas vider les questions qui ont été posées, mais vous comprendrez que cette matière étant gérée par la bourgmestre en particulier, je vous invite pour un complément d'information, à envoyer des questions écrites et bien sûr, la parole vous êtes redonné puisque vous avez le dernier mot.

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch:

Je voulais vous remercier pour la réponse qui nous est apportée par personne interposée. Je voulais rebondir sur ce que disait M. Ikazban et de lui confirmer que ce matin, ils ont bien précisé que 80 % des personnes qui sont actuellement hospitalisés à Bruxelles sont des personnes qui ne sont pas vaccinées. Donc, la problématique est bien là. C'est que si eux transfèrent le virus vers d'autres, même des personnes qui sont déjà vaccinés, ce sont eux le problème. Ce ne sont pas ceux qui sont vaccinés qui sont le problème. Donc cela prouve aussi que le vaccin a des effets de protection qu'il faut transmettre vers les personnes qui, aujourd'hui, ne veulent pas le croire. M. Ikazban, ce que je vous invite à faire par rapport à votre expérience à l'aéroport, c'est de le communiquer aux responsables de la santé parce qu'une personne comme celle-là, je crois qu'elle n'y a plus sa place. Merci.

M. le Président :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à madame Addi.

Mme Addi :

J'ai juste entendu dans la réponse de la Bourgmestre, une liste de mesures qui ont été prises et dont on avait déjà connaissance. Moi, je n'ai rien appris de nouveau, en tout cas dans

sa réponse et surtout pas de réponse à mes questions. Ma question était simple, c'est de savoir vu que la bourgmestre fait un pas vers les médecins généralistes pour avoir leur avis, pourquoi est-ce que la Commune ne décide pas de rétablir le conseil? J'attends juste une réponse, oui ou non, est-ce que la Commune va rétablir ce conseil? Ensuite, ma deuxième question, j'entends qu'on compte tester les jeunes à la rentrée et ça, je trouve ça assez aberrant parce que le problème aujourd'hui, ce n'est pas de tester les jeunes, c'est vraiment de casser le discours anti-vaccin avec des formations et pour armer ces jeunes face aux discours anti-vax parce que la population aujourd'hui est bombardés de discours anti-vaccins, de théories du complot, et c'est contre ça que la Commune doit lutter. Je trouve qu'en testant les jeunes, on ne fait aucun travail de sensibilisation et on n'avancera pas dans la campagne vaccinale si on ne fait pas ce travail-là de sensibilisation et de formation. Je trouve ça tout à fait dommage et regrettable de la part de la Commune qui se dit en tout cas pro vaccination et pro travail auprès de la population. Je trouve ça vraiment très dommage. J'attends ma réponse, en tout cas par rapport aux conseils des médecins et des pharmaciens.

M. le Président :

Merci madame Addi. Vous avez dit et nous allons exécuter.

M. De Block:

Je voudrais intervenir.

M. le Président :

Vous n'étiez pas inscrit, mais je vous donne la parole.

M. De Block:

Je ne veux pas intervenir sur le sujet.

Je vois qu'il y a des gens qui ont pris beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps. Cette question était envoyée à l'avance. Elle était simple. On pouvait y répondre par un oui ou un non. Je trouve que c'est un manque de respect, vraiment un manque de respect que sur une question simple, on ne répond pas. Franchement, je ne sais pas à quoi ça sert d'envoyer encore les questions à l'avance.

M. le Président :

Merci monsieur De Block.

Ça clôture donc les interpellations et ça clôture aussi la séance publique.

M. El Khannouss:

J'aurais dû intervenir en début de conseil communal et je m'adresse en même temps au Secrétaire adjoint. J'avais fait des interpellations lors d'un précédent conseil communal concernant la composition des cabinets et du cabinet de la Bourgmestre, en particulier, la gestion du personnel. Je n'avais pas reçu de réponse lors de cette séance. La bourgmestre avait même dit qu'elle allait déposer plainte contre la journaliste qui avait relayé les interpellations, et n'ayant pas reçu de réponse, j'ai transformé ça en questions écrites. Je n'ai au jour d'aujourd'hui, alors que ça a été envoyé il y a plus de trois mois jamais eu de réponse.

Je souhaiterais que ça soit mis dans le PV. Je souhaiterais, monsieur le secrétaire adjoint, recevoir dans un délai plus que raisonnable des réponses à mes questions écrites afin que je puisse continuer à m'impliquer dans ce dossier et, le cas échéant, l'adresser à la Tutelle parce qu'il y a un dysfonctionnement grave, d'autant plus que la Bourgmestre m'a donné des réponses erronées qui sont le contraire de la vérité par rapport aux questions précises que j'avais posées et que je n'ai toujours pas de réponse à ma question écrite. Pourriez-vous faire le nécessaire auprès de la Bourgmestre et me répondre dans un délai raisonnable si vous le voulez bien, merci.

M. le Président :

La séance publique est clôturée.

Merci aux techniciens et à toute l'équipe.